

Bibliothèques municipales et profondeur historique de l'offre en libre accès

Nathalie Liess

Sous la direction de Michel Jung
Conservateur, chargé de mission sur la politique documentaire.
Bureau des bibliothèques, de la lecture et du multimédia.
Direction des affaires culturelles de la ville de Paris. Service
scientifique des bibliothèques.

Résumé :

Face aux évolutions du monde de l'édition et à la surproduction de l'information, les bibliothèques publiques, doivent, plus que jamais, définir clairement leurs objectifs et énoncer leur choix. En proposant une réflexion sur la constitution, la gestion et la mise en espace des collections en libre accès, ce mémoire s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour tenter de concilier l'étendue et la profondeur de l'offre en bibliothèque.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques - - Développement des collections - - France

Bibliothèques - - Acquisitions - - France

Elimination dans les bibliothèques

Bibliothèques - - Utilisation de l'espace - - France

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

Within a context of publishing evolution and information overproduction, the public libraries must, more than ever, clearly define their objectives and state their choices. By proposing a reflexion about the building of collections, their management and how to arrange them in space, this research work investigates the means to reconcile extent and depth of the offer in libraries.

Keywords :

Public libraries - - Collection developpement - - France

Acquisitions (Libraries)

Library planning - - France

Remerciements

Je remercie vivement Michel Jung pour les conseils et l'aide précieuse qu'il m'a apportés tout au long de ce travail.

Je remercie également Jean-Paul Oddos pour avoir donné à un élève conservateur, au travers du sujet proposé, la possibilité de réfléchir à un ensemble de questions essentielles, posées par la constitution et la gestion d'une collection de bibliothèque publique et qui sont au cœur du métier de bibliothécaire.

Sommaire

INTRODUCTION	7
MÉTHODOLOGIE	9
PARTIE1 : PAU, PÔLES THÉMATIQUES ET « MAGASINS OUVERTS »	11
1. Organisation générale des collections	11
1.1. Des collections réparties sur deux sites.....	11
1.2. Une répartition en pôles thématiques	11
1.3. Le regroupement des supports	13
1.4. Une mise en espace des savoirs	14
1.5. Un plan de classement adapté.....	16
1.6. Des documents en « magasins ouverts ».....	16
2. Les « magasins ouverts »	17
2.1. Un mobilier spécifique	17
2.2. Choix des documents.....	18
2.2.1. Des documents de référence	18
2.2.2. Deux types de documents.....	18
2.2.3. Les grandes collections éditoriales	19
2.2.4. Les périodiques	20
2.3. Une consultation sur place.....	21
2.4. Durée de vie des documents prévus pour les « magasins ouverts »....	21
2.5. Conclusion.....	21
PARTIE 2 : SPÉCIFICITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE	22
1. La Production	22
1.1. Des biens durables.....	23
1.2. Des Biens reproductibles	24
1.2.1. Conservation, préservation	24
1.2.2. Le fond et la forme.....	24
1.3. Valeurs ajoutées.....	25
1.3.1. Le fonds – la profondeur	25
1.3.2. Mise en valeur des documents	26
1.3.3. « Un lieu de vie ».....	28
2. La demande	29
3. Finalité de la collection.	29
4. Conclusion.	30
PARTIE 3 : POLITIQUE DOCUMENTAIRE, USAGE ET DURÉE DE VIE DES DOCUMENTS.....	32
1. La collection	32
1.1. Légitimité des contenus	33
1.1.1. Culture légitime	33

1.1.2.	Documents fondamentaux	33
1.1.3.	« Cœur de collection »	35
1.1.4.	Niveaux.....	36
1.1.5.	Types de savoirs.....	37
1.1.6.	Approches transversales.....	38
1.1.7.	Profondeur historique	39
1.2.	Légitimité des usages	41
1.2.1.	Culture illégitime.	41
1.2.2.	Usages et supports.....	42
1.2.3.	L'usage des périodiques	44
1.2.4.	Consultation sur place.....	45
1.2.5.	L'âge et l'usage	47
2.	Profondeur, durée de vie des documents et politique documentaire	48
2.1.	Acquisition	48
2.1.1.	Acquérir	48
2.1.2.	Pérennité des documents.....	49
2.2.	Formalisation	50
2.2.1.	La charte documentaire.....	50
2.2.2.	Plan de développement des collections.....	51
2.2.3.	Les protocoles d'acquisition	51
2.3.	La gestion du libre accès.....	52
2.3.1.	Quelques méthodes de désherbage	52
2.3.2.	Niveaux différenciés de conservation	53
2.3.3.	Anticiper le désherbage.....	54
2.3.4.	Procéder concrètement au désherbage.....	56
2.3.5.	De quelques documents relatifs à la politique de désherbage	57

PARTIE 4 : ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET STRATÉGIE DE PRÉSENTATION 60

1.	Magasins et libre accès	60
1.1.	De quelques définitions.....	60
1.1.1.	Réserve active et magasin intermédiaire.	60
1.1.2.	Le magasin ouvert.....	60
1.2.	Lisibilité de la profondeur historique.....	62
1.2.1.	Articulation magasins accès libre	62
1.2.2.	Distribution spatiale et aménagement des magasins.....	63
2.	Stratégies de présentation en libre accès	64
2.1.	Plan de classement et aménagement de l'espace	64
2.2.	Choix du mobilier et densité de la collection.	65
2.3.	« Des documents là où on ne les attend pas ».....	65
2.4.	Espaces réels, espaces virtuels.....	67

CONCLUSION 68

BIBLIOGRAPHIE..... 69

TABLE DES ANNEXES 75

Introduction

Pour Jean Paul Oddos¹ toute collection de bibliothèque possède à la fois une étendue et une profondeur.

L'étendue serait l'offre, directement accessible, proposant des documents relativement récents couvrant tous les champs disciplinaires, représentatifs de la production éditoriale et susceptibles de répondre aux besoins immédiats de l'utilisateur.

La profondeur historique serait, en quelque sorte, la mémoire de la bibliothèque.

Jean-paul Oddos note à ce sujet que la mémoire de la bibliothèque se confond avec la mémoire collective.

Sachant d'une part que la production éditoriale est très importante, que d'autre part les espaces dont disposent les bibliothèques pour présenter leurs collections sont limités, quelles politiques documentaires peuvent être mises en place pour donner à voir non seulement l'étendue de l'offre mais également la profondeur ?

Comment acquérir, conserver, désherber pour rendre les fonds aussi vivants que possible et convier le visiteur à parcourir, découvrir et approfondir ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous nous sommes appuyée sur le projet de construction de la Médiathèque intercommunale à dimension régionale Pau Pyrénées (MIDR). Le stage d'étude effectué au sein de l'équipe projet en charge de la conception de la médiathèque, fait l'objet d'un rapport séparé.

Ainsi, nous présentons dans une première partie, le concept de « magasins ouvert » initié par l'équipe paloise et à l'origine du sujet de ce mémoire

Dans une deuxième partie nous tentons de dégager les spécificités de la bibliothèque et plus particulièrement la spécificité de la collection de bibliothèque, notamment en matière de préservation et de conservation des biens.

La troisième partie de ce mémoire est consacrée à la constitution de la collection et à la gestion du libre accès. Ce chapitre aborde les questions de l'usage et de la durée de vie des documents.

¹ ODDOS, Jean-Paul (dir.). Le patrimoine. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1997. p. 129

Enfin, dans une quatrième partie, nous envisageons comment en quelque sorte, mettre en scène cette profondeur historique ? Comment au travers de la mise en espace des collections et des choix documentaires pour le libre accès, concilier l'étendue de l'offre et sa profondeur, comment présenter les contenus et dessiner tout à la fois les dimensions culturelles, sociales et mémorielles de la bibliothèque ?

Méthodologie

Le sujet de ce mémoire, inspiré par un projet de « magasin ouvert », a été proposé par Jean -Paul Oddos, conservateur général, en charge du projet de construction et de conception de la future Médiathèque intercommunale à dimension régionale Pau Pyrénées. Les collections en libre accès de la future médiathèque seront réparties entre un pôle jeunesse et huit pôles thématiques. La plupart des pôles thématiques disposeront de « magasins ouverts ». Le programme détaillé² du projet précise que ces « *magasins ouverts proposeront , en complément des documents en libre accès, empruntables à domicile, des ensemble de documents plus anciens ou de référence, consultables sur place, organisés d'une façon différente et complémentaire de celle du libre accès, en général par ensemble éditoriaux : grandes revues de référence ou grandes collections d'éditeurs ; ces magasins ouverts donneront à la plupart des pôles thématiques une « profondeur » historique ou scientifique supplémentaire* ». Le stage d'étude effectué au sein de l'équipe projet en charge de la conception de la médiathèque m'a permis de participer aux réflexions préalables à la mise en place de ces « magasin ouverts » et d'échanger avec le personnel autour des interrogations suscitées par le projet.

Dans un premier temps, j'ai tenté de dégager, en m'appuyant sur la littérature professionnelle, des axes de réflexions. Je me suis rapidement aperçue que l'ensemble des problématiques actuelles liées au monde des bibliothèques entraînent en écho avec la notion de « profondeur historique ». Soit que l'on considère la profondeur historique comme le résultat de l'accumulation au fil du temps de documents, soit que l'on aborde cette question en référence aux contenus, les conséquences en termes de constitution, de présentation et de gestion de la collection en libre accès sont multiples. Qu'il s'agisse de conception et d'aménagement d'un bâtiment, de plan de classement ou encore de système d'information mais également d'indexation, d'acquisition, de désherbage et de conservation, tous ces domaines sont concernés d'une manière ou d'un autre par la gestion et la mise en perspective de l'offre documentaire. Le cadre de ce travail et

² Programme détaillé du projet réalisé par le cabinet TETRA. Paris, 2004 (non communicable)

le temps imparti pour le mener à bien ne me permettait pas de traiter le sujet dans toutes ces composantes ni d'en affiner toutes les implications bibliothéconomiques. Notamment les possibilités offertes par les systèmes d'information et les catalogues de bibliothèques, pour améliorer la lisibilité de la collection en libre accès ou mettre en valeur des fonds plus anciens, ne sont pas abordées dans ce mémoire.

Aussi, dans un deuxième temps, afin de recadrer ma réflexion, j'ai décidé de repartir de l'exemple palois. J'ai cherché à comprendre quelle conception de la bibliothèque était à l'œuvre au travers de ces « magasins ouverts ». Cette approche me permettait de surcroît de situer le sujet de ce mémoire dans un contexte précis, puis partant de là d'élargir le propos.

Les échanges que j'ai pu avoir avec Jean-Paul Oddos et son équipe durant le stage d'étude sur les motivations qui les ont conduits à imaginer ces « magasins ouverts » m'ont amenée à m'interroger sur la spécificité de l'institution médiathèque. C'est en me tournant vers les mondes de la librairie et du musée que je suis parvenue à mettre en évidence quelques notions qui m'ont semblé au regard de la profondeur historique, importantes pour la suite de ce travail.

La lecture d'articles et d'ouvrages théoriques m'a permis de dégager les différents aspects du travail d'acquisition de conservation et d'évaluation à l'œuvre dans une tentative de maîtrise de la dimension diachronique de la collection.

Enfin, une approche plus globale de la bibliothèque comme espace à concevoir, en fonction avant tout, d'un projet documentaire, a alimenté quelques réflexions sur l'articulation entre le libre accès et les magasins ainsi que sur les stratégies de présentation des collections.

Partie1 : Pau, pôles thématiques et « magasins ouverts »

1. Organisation générale des collections

1.1. Des collections réparties sur deux sites.

La future médiathèque sera construite sur deux sites : la médiathèque proprement dite qui abritera les magasins patrimoniaux ainsi que les espaces consacrés à la présentation des collections en libre accès et un site distant prévu pour les services internes qui accueillera également les magasins intermédiaires. Ces magasins intermédiaires, comme le suggère leur appellation sont des magasins dont la fonction se situe à mi-chemin entre celle du libre accès et celle des magasins patrimoniaux. D'une part ces magasins sont destinés à stocker les documents dont l'utilisation est moindre ou dont le niveau de contenu laisse présager d'une faible exploitation. D'autre part, ces magasins accueilleront les documents dont l'état ou la valeur nécessite certaines précautions de consultation. Mais ils sont également prévus pour conserver un temps les années plus anciennes des périodiques en libre accès non destinés aux « magasins ouverts » et ne faisant pas l'objet de conservation. Enfin un fonds de documents « jeunesse » plus particulièrement destiné aux professionnels des bibliothèques sera conservé dans ces magasins.

Nous reviendrons dans la dernière partie de ce mémoire sur les différents types de magasins en essayant de mettre en avant les rôles différents et complémentaires du libre accès que ces magasins sont susceptibles de jouer dans l'offre documentaire de la bibliothèque.

1.2. Une répartition en pôles thématiques

La médiathèque sera organisée en huit pôles thématiques et un pôle « jeunesse » réparti en trois espaces : espace « Poussins », espace « Benjamins », espace « Juniors ». La répartition thématique ou départementalisation des collections par

rapport aux répartitions plus traditionnelles par discipline ou par secteur d'usage permet de rompre avec la linéarité des classifications de type Dewey et de mettre en avant une organisation des savoirs basée sur le regroupement de disciplines. En France, avec le développement des médiathèques la départementalisation tend à se généraliser. A Pau, on trouvera par exemple, traité dans le pôle « Sciences et techniques » l'agriculture, le corps, l'informatique, les techniques et objets, les sciences dures, l'espace, la nature, les sciences de la terre. A l'intérieur du thème « Agriculture », seront traités des sujets comme les OGM ou la mondialisation. Le thème « nature » proposera parmi d'autres sujets, « environnement » et « énergies renouvelables ». La mise en avant de ces thèmes s'appuie indéniablement sur les préoccupations de notre société contemporaine et en ce sens ces choix documentaires s'inscrivent parfaitement dans leur époque. Cependant, l'inconvénient de ce type d'approche, si l'on ne prend pas garde à la pérennité des sujets retenus, réside dans le risque soulevé naguère par Eliséo Veron à propos des centres d'intérêts, de mettre en avant une conception du monde qui ne ferait que « renforcer les modes de classification établis par la médiatisation de nos sociétés »³ et le danger existe de devoir plus rapidement qu'on ne l'aurait imaginé, modifier le classement, les sujets traités se démodant. Par ailleurs ce type d'organisation rend difficile l'utilisation de la classification Dewey. Le rapport de stage présente le projet de plan de classement susceptible d'être adopté à Pau, ainsi que la répartition thématique des collections : chaque pôle est découpé en domaines et chaque domaine décliné en sous domaines puis en sujets. La classification envisagée s'appuie sur ce découpage et la classification Dewey ne sera pas utilisée pour construire la cote⁴. Par exemple l'étiquette d'un ouvrage sur la culture du maïs transgénique portera Agriculture - OGM - Maïs, le pôle étant indiqué par une couleur.

Le domaine « Agriculture » que nous venons de mentionner, est décliné en « Elevage », « OGM », « Agriculture dans le monde », « Agroalimentaire », « Mondialisation » ; ce découpage est pour l'instant provisoire, mais donne une idée de l'esprit dans lequel la constitution de la collection se fera. Le choix des

³ VERON, Eliséo. *Espace du livre*. Paris : BPI, 1999. p.88

⁴ Voir rapport de stage

sujets pour le domaine « Agriculture » n'interdit pas, au contraire, de retrouver un sujet comme la mondialisation traité sous un autre angle par ailleurs. Cependant il soulève la question de la lisibilité de la collection. Dans l'exemple précédent si l'on souhaite traiter de la mondialisation ou des OGM plusieurs solutions peuvent être envisagées, soit le sujet est décliné en fonction des thèmes dans différents pôles, ce qui est le cas à Pau (pour éviter les confusions avec d'autres sujets traités dans d'autres pôles un seul sujet s'intitulera mondialisation), soit un regroupement thématique se fait autour du sujet. Dans le choix de l'équipe paloise, les sujets « OGM » et « mondialisation » étant rattachés au thème Agriculture, il pourrait apparaître que ces sujets n'ont rien à voir avec le pôle « Homme et Société » dans lequel on trouve le domaine « Vie Politique Economique et Sociale », or, bien entendu on y trouvera des documents traitant d'un point de vue économique, politique toutes ces questions. Dans l'autre cas si l'intérêt d'une approche transversale est indéniable, on court le risque en matérialisant les rapprochements, d'une certaine confusion pour le lecteur et d'une complexification de l'organisation pour la bibliothèque. Toutes les questions soulevées par la mise en valeur des collections ne seront pas abordées dans ce mémoire, cependant, nous nous attacherons à montrer l'importance, du moins dans la phase de constitution des collections, des approches transversales et des moyens de leur matérialisation.

1.3. Le regroupement des supports

Tous les supports seront rapprochés sans être confondus : sur un même rayonnage, on pourra ainsi trouver une travée de monographies côtoyant une travée de DVD ou de cédéroms ou une travée de périodiques. Les revues traitant d'un sujet bien précis seront insérées en début ou en fin de rayonnage complétant l'offre apportée par les monographies, les DVD ou CD audio traitant du même sujet. Les revues pluridisciplinaires pourraient être regroupées au centre du pôle. La présence au sein d'un même pôle de tous les supports, et notamment des périodiques, renforce une conception de la collection basée sur la cohérence des contenus.

Il est à noter que les quotidiens, les news magazines, les magazines pratiques etc., ce que l'on désigne habituellement par titres de consommation se trouveront soit à

la « Brasserie des idées » soit dans le pôle « Vie pratique ». Cette « Brasserie des idées » sera située en dehors de la médiathèque proprement dite, dans un « forum » d'accueil qui offrira d'autres services et possibilités.⁵

1.4. Une mise en espace des savoirs

Au centre de chaque pôle on trouvera un espace vide de collections, lieu de circulation, d'échange et d'actualité, sorte de place de village selon l'expression de Jean-Paul Oddos, ouverte sur le monde par la présence de bornes permettant l'accès aux ressources en lignes. Puis, tout autour de cet espace une organisation concentrique fera se succéder un premier espace de lecture détente, puis un espace réservé aux collections alternant rayonnages et espaces de travail. Enfin en périphérie de la plupart des pôles, les « magasins ouverts » viendront fermer l'espace. Cette distribution des espaces évoquée par l'équipe durant le stage d'étude reste une esquisse, mais donne la mesure de l'organisation générale des pôles. Cette présentation - représentation des savoirs, image même de l'encyclopédisme, confirme l'importance accordée dans ce projet à une conception intellectuelle de l'offre documentaire.

L'encyclopédisme, matérialisé par cet agencement des espaces est un modèle auquel reste attachés de nombreux professionnels de bibliothèques. On en trouve plusieurs définitions dans les chartes documentaires disponibles sur le site Poldoc. Pour la Bibliothèque Municipale⁶ du Mans « *Les collections de la médiathèque doivent être à tendance encyclopédique, c'est à dire proposer une documentation minimum sur différents sujets. Encyclopédisme ne signifie pas exhaustivité : il n'est pas question d'avoir tous les ouvrages sur tous les sujets, ni non plus d'avoir un ouvrage sur chaque sujet.* ». Pour la Bibliothèque de la Rochelle « *Les collections de la Médiathèque sont des collections à caractère encyclopédique, c'est à dire qu'elles couvrent tous les domaines de la connaissance, toutes les*

⁵ Cf. Annexe 1-1 : ODDOS, Jean-Paul. *Options fondamentales de la future MIDR*. Document de travail n° 32, Pau : Equipe projet MIDR, 2004

⁶ Bibliothèque municipale du Mans. *Les acquisitions*. 1998. [en ligne]. Disponible sur http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Mans_BM2.htm

formes d'expression artistique (littérature, musique, cinéma etc.) tous les domaines d'activités y compris la cuisine, le bricolage, le jardinage, les sports ou les loisirs. L'encyclopédisme signifiant au sens étymologique du terme " mise en cercle des connaissances " les relations interdisciplinaires entre les différents domaines de la connaissance ou de l'activité humaine seront ainsi mises en valeur »⁷. Le projet palois quant à lui précise que « la Médiathèque devra proposer à ses publics, divers mais cohabitant dans les mêmes espaces, une organisation des savoirs reflétant la variété extrême des disciplines, comme les remises en causes, les interrogations, les regards nouveaux posés sur ces disciplines, ou les liens nouveaux, parfois inattendus que celles-ci tissent entre elles. La libre circulation entre les savoirs, la place donnée à la curiosité, aux expérimentations, à l'autonomie du lecteur, l'organisation « circulaire » des disciplines autour de deux pôles majeurs : les sciences et les « références » (l'encyclopédisme d'aujourd'hui) concrétiseront cette ambition »⁸.

Ces définitions conduisent inévitablement à s'interroger sur la possibilité d'une telle collection tout à la fois représentative de tous les domaines de la connaissance, de toutes les formes d'expression artistique, de tous les domaines d'activité, ainsi que de la remise en cause de ses savoirs et des liens qu'ils tissent entre eux et la recherche d'une certaine profondeur. L'intérêt de la définition de la médiathèque paloise réside dans le fait que les choix retenus y sont clairement énoncés. Les « références » sont une présentation la plus complète possible de l'état des savoirs. Il s'agit d'avoir un aperçu de l'ensemble des connaissances établies. Le parti pris de mettre en avant les sciences et techniques comme « *l'encyclopédisme d'aujourd'hui* » est en quelque sorte un angle d'attaque qui oriente, en phase avec l'évolution de nos sociétés, la constitution et à la mise en espace de la collection. Ce choix, comme les objectifs qui en sont le corollaire, constituer une collection multimédia en sciences et techniques d'environ 13 000 documents, sont validés par la tutelle.

⁷ Bibliothèque municipale de La Rochelle. *Charte des collections*. 1997. [en ligne]. Disponible sur http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Rochelle_BM2.htm

⁸ Cf. Annexe 1-1 : ODDOS, Jean-Paul. *Options fondamentales de la future MIDR*. Document de travail n° 32, Pau : Equipe projet MIDR, 2004

Par ailleurs, tout rêve d'encyclopédisme se retrouve confronté à la réalité des usages et de l'appropriation possible des savoirs. Une bibliothèque municipale ou intercommunale n'est pas une bibliothèque universitaire et la collection mise à disposition du public ne peut être constituée que de documents savants. L'équipe paloise devra à ce sujet, définir le niveau de la collection. Pour faire un parallèle avec le monde universitaire, bien que les besoins documentaires du public d'une médiathèque ne soient pas assimilables à ceux des étudiants, le niveau visé pour les collections, pourrait être assimilé au niveau 2^{ème} cycle. Nous reviendrons ultérieurement sur ces questions de niveaux.

1.5. Un plan de classement adapté

Deux types de classements vont coexister dans chacun de pôles : les « magasins ouverts » classés par grandes collections éditoriales et par grandes revues et le reste du libre accès classé par thème puis par sujet (le plan de classement est présenté dans le rapport de stage). Les périodiques prévus pour le reste du libre accès seront intégrés aux différents domaines, voire aux différents thèmes traités dans chaque pôle ou regroupés (peut-être au centre du pôle) selon qu'il s'agit de revues pluridisciplinaires ou spécialisées.

1.6. Des documents en « magasins ouverts »

Dans le tableau ci-dessous je m'appuie sur les chiffres fournis par le programme détaillé de la médiathèque daté de février 2004⁹

⁹ Programme détaillé réalisé par le cabinet TETRA. Paris, 2004 (non communicable)

Pôles	documents au total	volumes pour les « magasins ouverts »	% du fonds magasin ouvert sur documents total
« Sciences et techniques »	16 770	3 000	18 %
« Référence »	8 100	3 000	37 %
« Arts et Littératures- Artothèque »	40 000	10 000	25 %
« Musique, Cinéma, arts vivants »	40 500	4 000	10 %
« Homme et société »	26 400	10 000	39 %
« Fonds régional »	5 530	2 000	36 %
« Patrimoine »	4 570	3 000	66 %
« Vie pratique, éducation, loisirs »	15 700	Pas de « magasin ouvert »	
« Jeunesse »	79 795		

Nous noterons le fait qu'il n'y ait pas de « magasin ouvert » en « Jeunesse » et en « Vie pratique » et que l'on prévoit, toute proportion gardée, un volume de documents plus important pour le magasin du pôle « Homme et société » que pour celui du pôle « Sciences et techniques ». Ici, les masses documentaires envisagées sont liées à la nature des différents domaines, cependant en fonction de l'évolution des objectifs la quantité de document pour un domaine peut varier dans le temps.

2. Les « magasins ouverts »

2.1. Un mobilier spécifique

Objets symboliques, et objets documentaires tout à la fois, témoins des acquisitions antérieures de la bibliothèque les « magasins ouverts » seront traités de façon architecturale. Le mobilier choisi pour recevoir les documents devra être différent de celui utilisé pour le reste du libre accès : des étagères d'environ deux mètres de haut viendront en quelque sorte fermer l'espace et délimiter chacun des

pôles. La densité sur les rayonnages sera plus importante que dans le reste du libre accès.

2.2. Choix des documents

2.2.1. Des documents de référence

Le constat que l'on peut faire de la disparition progressive des fonds en librairie est une des motivations sous-jacentes à l'idée de « magasins ouverts ». Les documents qui seront retenus pour alimenter ces magasins, doivent apporter une profondeur historique et scientifique au reste de la collection. Ici la profondeur n'est pas assimilée à une simple accumulation, elle est en partie déterminée par la présence en libre accès de documents plus anciens choisis pour la qualité intrinsèque de leurs contenus et pour les usages supposés ou souhaités, que l'utilisateur pourrait en faire. En outre, elle est mise en scène.

2.2.2. Deux types de documents

Les documents retenus pour intégrer les « magasins ouverts »¹⁰ sont de deux types. D'une part on pourra y trouver de grandes collections éditoriales. Par exemple la collection « Du Monde Entier » ou la « Série Noire » de chez Gallimard pour le pôle « Littérature ». Pour le pôle « Sciences et techniques » commun aux adultes et aux enfants, des collections comme « Les Yeux de la Découverte », Gallimard jeunesse ou « Points Sciences » du Seuil pourraient être présentées dans les « magasins ouverts ».

D'autres part des périodiques en libre accès proposés sur plusieurs années pourront être comme les collections éditoriales, consultés sur place.

Une première liste de collections éditoriales, non définitive, établie à partir de l'existant dans l'actuelle bibliothèque intercommunale sera éventuellement complétée par l'acquisition de nouveaux titres.

Dans la liste des périodiques sélectionnés pour intégrer les « magasins ouverts » du pôle « Homme et société » on trouve les revues Esprit et Le Débat. La présence de

¹⁰ Cf. Annexe 1-2 : Liste provisoire des collections et des revues destinées aux « magasins ouverts » de la Médiathèque Intercommunale Pau Pyrénées.

ce type de revues est justifiée par la référence et la relative pérennité des contenus. Ces notions de référence que suggère également l'expression de « grandes collections éditoriales » présente dans le programme détaillé du projet méritent d'être explicitées. Nous reviendrons ultérieurement sur ces notions qui en l'absence de prescription et du fait de la diversité des publics en bibliothèque municipale sont difficiles à définir.

Dans la liste des collections on note la présence de la « Série Noire ». Dans ce cas, il semble que le choix soit guidé par l'usage attendu. L'emprunt de polars dans l'actuelle Bibliothèque intercommunale Pau Pyrénées est loin d'être négligeable et l'on peut avancer qu'un public nombreux sera concerné par ce type de lecture. Cependant cette activité de prêt ne permet pas de présager de l'usage futur des « magasins ouverts » pour lesquels l'équipe projet, souhaitant faire de la bibliothèque un « lieu de vie » et pas seulement un lieu de passage, a prévu une consultation sur place.

On a là une conception de la bibliothèque fondée sur une représentation des savoirs qui trouve sa justification dans la « culture légitime ». Cependant s'il est au fond légitime, dans un souci de démocratisation, de chercher à mettre en valeur l'ensemble de la collection et pourquoi pas de favoriser une conception de la bibliothèque comme « lieu de vie » n'est-on pas là dans une approche formelle ?

2.2.3. Les grandes collections éditoriales

L'idée des « magasins ouverts » vient avant tout de la collection éditoriale et de la satisfaction, aussi bien en termes visuels qu'en termes de références que peut procurer l'alignement ordonné de l'ensemble des volumes. Habituellement les bibliothèques, à de rares exceptions, (collection « Que-sais-je ? », collection de « La pléiade » ..., présentées pour des raisons pratiques dans leur intégralité), dispersent les collections éditoriales en fonction des sujets traités dans chacun des volumes.

Prises dans leur globalité, les collections éditoriales sont le témoin d'une aventure intellectuelle : celle d'éditeurs qui ont patiemment construit la collection, c'est à dire rassemblé autour d'une thématique des auteurs, celle d'auteurs, de chercheurs, d'artistes, parfois directeurs de ces collections, qui ont marqué une époque. Elles s'inscrivent dans un contexte historique, elles véhiculent la mémoire d'une école

de pensée, d'un mouvement, d'un genre littéraire et en ce sens elles sont aussi un signe de reconnaissance entre lecteurs. Au delà du contenu de chacun des volumes qui la constituent, la collection éditoriale, comme d'ailleurs la collection plus large d'une bibliothèque, est un ensemble cohérent lui même porteur d'un contenu.

Cependant, le sens produit par la collection vient tout à la fois de la connaissance plus ou moins approfondie que l'on en a ainsi que des signes de « distinction » qu'elle véhicule. Il a été envisagé par l'équipe projet, en fonction du nombre de collections ou de revues que l'on mettra en définitive dans les magasins ouverts et de la place dont on disposera de ne mettre, pour certaines d'entre elles, que les années les plus marquantes : par exemple les années phare des Temps Modernes à l'époque, où la collection sous la direction de son fondateur Jean-Paul Sartre, paraît chez Gallimard. On est là dans une conception presque muséale de la collection, dès lors la question de l'appropriation par le public se pose. En effet, le public qui n'a pas accès à la signification à l'œuvre derrière une telle présentation, peut rester perplexe devant une éventuelle discontinuité dans la suite des volumes, d'autant que les deux ou trois années les plus récentes des périodiques peuvent se trouver dans le reste du libre accès. Pourquoi, dans ce cas, ne pas assumer cette idée et accompagner chaque collection d'un historique retraçant entre autre la vie des éditeurs et des directeurs souvent méconnus du grand public.

2.2.4. Les périodiques

La répartition des années entre accès libre et « magasins ouverts », l'achat en double ou pas de certains numéros, le nombre d'années proposées selon le type de revue varieront en fonction des disciplines, des usages et des axes de conservation. L'usage des périodiques en bibliothèque municipale a très peu fait l'objet d'étude. Une interrogation rapide de quelques bases de données sur ce sujet renvoie inévitablement sur l'usage des périodiques électroniques. Les systèmes informatiques s'ils gardent la trace d'une consultation (articles consultés, temps passé, impressions de document), ne nous disent rien de l'usage. Par ailleurs peu de bibliothèques proposent en libre accès plusieurs années d'une même revue, les demandes de consultation ne sont pas toujours informatisées. Les grandes revues qui viendront alimentées les « magasins ouverts » permettront de consulter les articles des numéros antérieurs à l'année en cours.

2.3. Une consultation sur place

Tous les documents des « magasins ouverts » seront consultables sur place. L'équipe projet, espère un usage des « magasins ouverts » au delà de la consultation ponctuelle d'un article de revue. Les usagers seront invités à lire sur place, un polar ou un essai et tout sera mis en oeuvre pour favoriser leur séjour.

2.4. Durée de vie des documents prévus pour les « magasins ouverts »

Les collections des pôles « Régional » et « Patrimoine » (axes de conservation) en libre accès, ainsi que les 23 titres de périodiques conservés dans le cadre du Plan Aquitain de Conservation Partagée seront achetés en double exemplaires afin de conserver une collection complète dans les meilleures conditions possibles.

Le nombre d'années disponibles en accès libre et dans les « magasins ouverts » pour chaque titre de périodique reste à définir. Ce calcul devra tenir compte de la pertinence du périodique au regard du reste de l'accès libre, de la discipline ainsi que de l'usage.

2.5. Conclusion

Le positionnement et l'agencement des magasins de bibliothèque en fonction des autres espaces et des besoins exprimés, la place et le rôle de la bibliothèque aujourd'hui devant les évolutions du monde de la librairie, la bibliothèque municipale ou intercommunale comme « lieu de vie » capable de concilier différents usages, et enfin la collection considérée toute à la fois dans sa dimension intellectuelle et visuelle, sont autant de pistes de réflexions liées au projet de « magasins ouverts ».

Ces quelques idées tracent les contours d'une conception relativement complexe de la médiathèque publique et conduisent à s'interroger sur sa spécificité.

Partie 2 : Spécificités de la bibliothèque

1. La Production

La production éditoriale, hormis le fait qu'il est impossible aujourd'hui, pour une bibliothèque d'en maîtriser le flux, se caractérise par la croissance exponentielle de certains domaines aux dépens de secteurs moins bien couverts. A cette inflation de titres s'ajoute ce que Pierre Bourdieu a désigné du nom de « *Révolution conservatrice de l'édition* »¹¹, montrant en quoi le monde de l'édition, tiraillé entre « capital économique » et « capital symbolique », du fait même de sa structure socio-économique penche inexorablement du côté du profit aux dépens de la découverte d'auteurs ou du soutien à la recherche. Ainsi, la littérature commerciale prendrait le pas sur la vie intellectuelle offrant de moins en moins d'opportunités pour le lecteur de sortir des sentiers battus. Les récents bouleversements du monde de l'édition risquent d'accroître ce phénomène.

Parallèlement à ces évolutions, les sources d'information deviennent, notamment avec le développement d'Internet, de plus en plus abondantes.

Dès lors, les professionnels des bibliothèques, s'interrogent plus que jamais sur la spécificité de leurs établissements ainsi que sur le rôle du bibliothécaire. Certains chercheront à travers leur discours à concilier une représentation de la bibliothèque axée sur la culture, la formation, l'information et une conception axée sur les loisirs et le divertissement. D'autres mettront l'accent sur les contenus et le rôle de prescription de la bibliothèque, d'autres encore mettront en avant l'importance des usages. Avec le développement des médiathèques et la généralisation de l'organisation en pôles thématiques, la notion de collection comme ensemble qui tient sa cohérence plutôt des contenus que des usages, semble prendre le pas sur une conception de la collection plus axée sur les pratiques et niveaux de lecture des différents publics. Dans tous les cas que l'on ait une vision de la démocratie qui s'appuie sur l'idée de médiation entre un public et une culture dite légitime ou que l'on entende le mot culture dans une acceptation plus large du terme, la

bibliothèque doit faire des choix. Il ne s'agit pas pour la bibliothèque publique de choisir entre élitisme et démagogie, mais de se fixer des objectifs suffisamment précis et validés par la tutelle.

1.1. Des biens durables

Teboul et Champarnaud¹², à propos de la pérennité des objets acquis et conservés par les musées, définissent ainsi le bien durable : « *un bien durable, c'est à dire dont la durée de vie dépasse celle d'un être humain (donc qui ne saurait s'épuiser dans la jouissance d'un seul individu) et pour lequel la demande se renouvellera lentement dans la succession des générations* ». Les réserves des musées sont cependant souvent saturées d'œuvres jugées intéressantes à un moment et qui ont perdu cet intérêt. « *Il existe un décalage entre ce que le musée conserve dans ses réserves et ce qu'il choisit de montrer dans les salles. En effet, il procède à une sélection qui répond à des thèmes particuliers, des goûts ou des tendances d'une collection* ». ¹³ L'intérêt pour un thème est étroitement lié à une époque : dans les années 60 en France, l'intérêt pour le patrimoine culturel à l'origine de la création des écomusées s'est développé dans le contexte de la contestation sociale. A l'égal du musée, la bibliothèque s'inscrit dans un contexte donné, celui immédiat de la collectivité qu'elle dessert, celui plus large d'une société. La durabilité d'une oeuvre, d'un objet, d'un texte, ne s'inscrit pas forcément dans la continuité : une oeuvre délaissée un temps peut à la génération suivante être redécouverte. En France, si les biens des musées sur le plan juridique sont inaliénables, les bibliothèques ne sont pas tenues de conserver tous les documents qu'elles acquièrent. La pérennité d'un document ou d'un objet dépend de son usage, c'est à dire de l'intérêt porté à ce document ou à cet objet par la société. Les biens acquis par les bibliothèques comme par le musée sont des biens collectifs. Ils sont collectifs au sens où ils appartiennent à la collectivité et que celle-ci en retour se doit de mettre en œuvre la médiation nécessaire à l'appropriation mais ils sont également collectifs au sens où ils correspondent à une utilité sociale.

¹¹ BOURDIEU, Pierre. Une révolution conservatrice dans l'édition in *Edition, éditeurs*. Paris : Ed. du Seuil, 1999.

¹² TEBOUL, René et CHAMPARNAUD, Luc. *Le public des musées*. Paris, Montréal : L'harmattan, 1999. p.13

¹³ P. W. La naissance d'une discipline in *Travaux publics*, 2001, vol. 1070, p. 88-90.

1.2. Des Biens reproductibles

1.2.1. Conservation, préservation

Un objet d'art, un objet archéologique ou ethnologique, ne sont pas reproductibles. La réalisation de copies ou de reproductions se fait uniquement dans le but de conserver les originaux dans les meilleures conditions possibles. Dans certains domaines (préhistoire, archéologie), la recherche ne saurait se passer de l'original. Dans d'autres, par exemple l'art contemporain, y compris en l'absence d'élaboration de la part de l'artiste (sur le modèle du ready-made) ou les seules présentation et désignation de l'objet font l'œuvre, l'objet ne saurait être reproduit, à moins que la reproduction de l'objet soit elle-même acte artistique, ce qui dans ce cas entraîne la conservation d'un deuxième objet, symboliquement différent du premier.

Contrairement à ce qui se passe pour l'objet d'art (peinture, sculpture...), ou l'objet archéologique, où le fond et la forme se confondent, le document écrit, même si l'on sait par ailleurs que toute représentation, toute « mise en texte », induit un type de lecture, voire un type de lecteur, peut se concevoir en dehors de son support. C'est bien pourquoi, les anglo-saxons ont deux termes pour désigner la conservation : les contenus sont préservés, les supports sont conservés ; autrement dit on distingue le contenu du contenant. Au fil du temps un contenant se dégrade alors que son contenu peut rester d'actualité. A contrario, un support en parfait état (livre, cédérom..) peut renfermer un document dont le contenu est obsolète ou périmé.

1.2.2. Le fond et la forme

L'impact de la forme sur le contenu n'est cependant pas négligeable, les éditeurs le savent bien qui rééditent des classiques en collections de poche les plus attractives possible, espérant toucher ainsi un large public. Le même texte accompagné ou non d'un appareil critique, complété ou non par des illustrations, la même information inscrite dans une encyclopédie papier ou disponible en ligne, n'aura pas le même impact selon les publics. Un texte littéraire selon qu'il est illustré par un dessinateur de bande dessinée, un peintre ou un dessinateur de livre pour enfant, n'aura pas la même portée. Ici fond et forme sont étroitement liés et le

document change chaque fois de nature. Il peut-être intéressant dans ce cas de conserver différentes versions de ce texte et de les mettre à la disposition du public.

1.3. Valeurs ajoutées

1.3.1. Le fonds – la profondeur

Face d'une part à une production éditoriale importante qui rend difficile tout choix et face d'autre part au raccourcissement de la durée de vie des livres en librairies qu'engendre cette production, la médiathèque offre l'alternative d'une collection diversifiée, intégrant plusieurs types de supports, plusieurs types de documents (monographies, périodiques, CD, DVD), constituée de documents sélectionnés pour leurs qualités esthétiques, pédagogiques, informationnelles ..., et équilibrée entre nouveautés et documents plus anciens. Ce qui fait en grande partie la spécificité de l'offre de bibliothèque sur celle de la librairie, au delà de toute organisation intellectuelle et physique de la collection c'est sa profondeur. Une des raisons pour lesquelles, on est amené à fréquenter une bibliothèque réside dans l'espoir de trouver un document qu'il est difficile voire impossible de se procurer dans le commerce. Cependant la présence en bibliothèque d'un fonds constitué de documents plus anciens que ceux que l'on est susceptible de trouver dans le commerce ne suffit pas à parler de profondeur historique.

A ce sujet Bruno Carbone distingue la notion de fonds de la notion de collection. Pour lui, la notion de fonds « *correspond davantage à une réalité statique, qu'elle soit figée (fonds mort) ou qu'elle obéisse à une logique d'accumulation mécanique (fonds « vivant»* »¹⁴. Cette description semble assimiler le fonds à un ensemble documentaire dont chaque élément n'aurait en commun avec les autres que le fait d'avoir été acquis à un moment ou à un autre par la bibliothèque, comme si la cohérence à l'origine de la constitution de la collection, faute d'élagage, devenait avec le temps illisible. Certes « *dans les couches sédimentées de la bibliothèque, comme dans les moindre replis du monde, le réel se résume et se récapitule – ici de façon dense, organique, dans ce que le physicien David*

¹⁴ CARBONE, Bruno. De l'esprit des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 3, p. 27-33.

*Bohm appellera un jour un « ordre impliqué ». Mais l'essentiel n'est pas dans cette récollection. La bibliothèque est vivante. Elle ne se contente pas d'engranger : elle produit. »*¹⁵. Les strates formées au fil du temps par les acquéreurs qui se sont succédés dans une bibliothèque, témoignent tout à la fois des goûts d'une époque et des choix des bibliothécaires, mais n'entrent pas forcément en résonance avec les préoccupations actuelles.

Le Trésor de la Langue Française donne du mot fonds au sens spécialisé (dans les bibliothèques, archives, musées, etc.) : « *Ensemble des livres, documents, manuscrits, tableaux, etc., appartenant à une même collection ou provenant d'un même donateur* » au sens figuré : « *Ce qui constitue une richesse de base, un ensemble de ressources que l'on peut exploiter* ». Cette définition, nous amène à considérer la profondeur historique non pas comme la seule conséquence de l'accumulation de documents mais plutôt comme la valeur ajoutée, par la mise en perspective des textes et des œuvres ou plus exactement à définir deux types de profondeur. Une profondeur due aux aléas de l'histoire de la bibliothèque et une profondeur due à la construction volontaire d'un socle documentaire composé de documents dont on estime le contenu relativement pérenne. En ce sens la profondeur historique n'augmente pas forcément avec la conservation de tous les documents qui entrent dans la collection. En physique, la profondeur se mesure à partir de la surface, en bibliothèque l'étendue de l'offre se conjugue avec la profondeur et fait de la collection un organisme vivant qui évolue au gré des objectifs que l'on se donne et des usages.

1.3.2. Mise en valeur des documents

A partir des années 80, notamment en France, à côté des présentations traditionnelles, les expositions se sont multipliées dans les musées. Parfois montées à partir des collections du musée qui les héberge ou montées de toute pièce avec des objets en provenance d'autres musées, dans un musée ou dans un autre lieu, ses expositions ont pour but, dans un souci pédagogique, de montrer les

¹⁵ PARROCHIA, Daniel. Nécessité des réservoirs et exigence des flux. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 38-46.

liens « esthétiques », « didactiques » ou « symboliques »¹⁶ qui relient les éléments exposés. « *La disposition de l'exposition fait voir comment un savoir disciplinaire structure et analyse ses objets d'études* »¹⁷. Ce travail rendu possible par la nature même des objets, apparaît plus difficilement réalisable en bibliothèque. Certes nombre d'entre elles proposent des expositions temporaires où sont présentés autour d'une thématique des documents momentanément extraits de la collection, cependant le travail scientifique qui peut être réalisé à partir des catalogues et systèmes d'information de plus en plus performants pourrait prendre une place plus importante. Par ailleurs parallèlement aux réflexions sur les catalogues mais aussi plans de classement, systèmes de cotation, toutes les solutions susceptibles de mettre en espace au delà des disciplines et des chronologies, les liens qui relient les connaissances demandent à être expérimentées. Dans ce domaine, le savoir faire des grandes chaînes de librairies comme d'ailleurs l'ensemble des techniques utilisées par la grande distribution pour la mise en valeur des produits, peuvent être une source d'inspiration pour la bibliothèque. Les techniques de présentation des produits dont s'inspirent déjà les bibliothèques mais également la mise en espace de l'offre peuvent trouver là un modèle utile. « *Et si l'agencement d'une bibliothèque se rapprochait de celui d'une librairie ?* »¹⁸, se demande Martine Pringet dans un article où elle s'interroge sur les moyens de remédier à la stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales françaises. « *Il faut imaginer d'autres méthodes de mise en espace des collections : alléger la présence des rayonnages et des étagères, réduire les collections proposées en accès immédiat, adapter cette « offre immédiate » aux attentes immédiates, le public est toujours pressé, peu d'usagers ont du temps pour flâner et « butiner » dans la bibliothèque... La bibliothèque fonctionnerait alors sur deux niveaux d'offre : le premier séduisant, simple à comprendre, l'autre plus traditionnel, demandant du temps, de la disponibilité...* »¹⁹.

¹⁶ GOURARIER, Zeev. Les espaces de l'exposition. *Connaissance des arts*, 1997, n° 535, p. 70-74

¹⁷ MONTPETIT, Raymond. Une logique d'exposition populaire : les images de la muséographie analogique. *Publics et musées*, 1996, n° 9, p. 55-100

¹⁸ PRINGUET, Martine. La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 1, p. 97-98

¹⁹ Ibid

Ce qui frappe en effet, lorsque l'on pénètre dans une grande librairie c'est l'agencement des espaces : un agencement où coexistent plusieurs types de densité de l'offre, allant des espaces consacrés aux nouveautés où règne sur des tables plus ou moins hautes une sorte de désordre organisé, aux rayonnages plus denses où s'alignent en ordre alphabétique les ouvrages de poche.

1.3.3. « Un lieu de vie ».

Si d'un côté la bibliothèque cherche à s'adapter aux modes de vie contemporains de l'autre les professionnels et les élus cherchent de plus en plus à en faire un « lieu de vie ». Suivant ce mouvement, de plus en plus de bibliothèques diversifient leur offre. Et si l'on constate une perte progressive de la spécificité de la bibliothèque publique quand au travail bibliothéconomique traditionnel, de plus en plus de libraires offrant ce type de services (les notices de certains catalogues, Decitre, Le Furet du Nord, sont très complètes, agrémentées d'un résumé et indexées), on note parallèlement que bibliothèques et musées cherchent à accroître leur public où à trouver de nouvelles sources de revenus en offrant des services de restauration, cafés (encore rares dans les bibliothèques françaises), en organisant des concerts, des débats dans de petits auditoriums, en s'associant aux journées sur le patrimoine, la science, le livre, en organisant des expositions. La brasserie des idées prévue dans le projet palois s'inscrit dans cette démarche : « *Espace de détente et de rencontre, inspiré pour une part des « cafés viennois » », on pourra y « feuilleter un quotidien ...en buvant un thé ... naviguer sur Internet et participer à des forums virtuels, ou débattre régulièrement avec des invités de littérature, de science, de philosophie... »*.²⁰

En menant des actions culturelles, bibliothèques et médiathèques espèrent attirer un public nouveau et mettre en valeur de façon détournée leurs collections. Cependant, si l'on peut aisément imaginer qu'une conférence puisse jouer un rôle non négligeable dans l'appropriation des savoirs, on est également en droit de s'interroger sur les dérives que pourraient engendrer cette diversification de l'offre en utilisant les bibliothécaires pour exercer un métier qui n'est pas le leur et en

²⁰ Cf. Annexe 1-2 : ODDOS, Jean-Paul. *Options fondamentales de la future MIDR*. Document de travail n° 32, Pau : Equipe projet MIDR, 2004

créant des lieux où se côtoieraient de multiples activités sans que cela est pour autant un retentissement sur les activités plus traditionnelles de la bibliothèque.

2. La demande

La bibliothèque répond, d'abord à une demande collective présente et dans une moindre mesure à une demande future. Cette demande, même si toutes les bibliothèques mettent un cahier de suggestions d'achats (papier ou en ligne) à disposition du public, n'est pas directement formulée par l'utilisateur. La bibliothèque est un établissement culturel dont les missions rendues publiques par une charte, s'inscrivent dans le contexte des besoins d'une communauté prise dans sa globalité. A contrario, la stratégie d'une librairie est avant tout commerciale.

Le musée en accueillant le public, en organisant des grandes expositions s'inscrit de plus en plus dans une politique de l'offre de plus en plus ciblée. Mais ses activités d'acquisition et de conservation, même si certains musées, et notamment les centres d'art contemporain ne constituent pas de collection et organisent seulement des expositions, en font aussi une institution qui oeuvre pour les générations futures. Le public n'a aucun contrôle direct sur la constitution de la collection.

3. Finalité de la collection.

La bibliothèque acquiert des documents à des fins de communication, et pour une part réduite de conservation et de recherche. La librairie est avant tout un commerce dont la survie dépend de sa rentabilité. Elle se fixe des délais, au delà desquels, les ouvrages qui n'auront pas été vendus, seront retournés chez l'éditeur (logique de rentabilité commerciale).

Les politiques de désherbage, que l'on pourrait assimiler à cette pratique, (logique d'usage et de contenu) ne s'inscrivent pas exactement dans la même temporalité que celle liée à l'exercice du commerce. Par ailleurs, la décision de retrait d'un document des collections courantes ne repose pas uniquement sur l'usage, ensuite les documents écartés peuvent être conservés provisoirement en magasin.

Cependant il n'est pas interdit de comparer ces deux pratiques et de s'interroger en terme de coût et d'espace sur les choix qui peuvent être faits : dans une note méthodologique sur sa politique de conservation et désherbage, en ligne sur le site POLDOC, la Bibliothèque municipale de Laval²¹ rappelle que « *l'hypothèse d'un futur regain d'intérêt, jamais impossible à exclure, pour un auteur ou un genre littéraire actuellement passé de mode, ne doit pas constituer un motif de conservation (si un chercheur s'intéresse à des textes du passé, il s'adressera à une bibliothèque spécialisée plutôt qu'à la Bibliothèque municipale de Laval ; si un public nombreux s'intéresse à des textes devenus difficiles à trouver, ces textes seront réédités).* »

Les efforts déployés en direction du grand public, ne doivent pas faire perdre de vue que la finalité première de la plupart des musées reste la constitution de collections à des fins de conservation et de recherche. Cette activité s'inscrit dans une temporalité longue, celle nécessaire à la constitution des fonds et ne peut être évaluée à l'aune d'une seule génération.

Entre l'activité de la librairie et celle du musée, il semble que la bibliothèque s'inscrive dans une double temporalité celle dans laquelle s'exercent les réponses immédiates apportées aux demandes individuelles et celle à moyen terme dans laquelle s'inscrit la constitution de la collection.

4. Conclusion.

Nous avons vu précédemment que pour le document écrit il était possible de concevoir le fond indépendamment de la forme, de distinguer le document de son support. Cette simple constatation montre que contrairement au musée, la bibliothèque peut envisager de transférer ses documents sur d'autres supports et que le maintien d'un patrimoine écrit à destination d'un grand public ne nécessite pas forcément de conserver les supports originaux. Par ailleurs, la médiathèque n'a pas pour mission de transmettre l'intégralité de la production éditoriale, ce rôle

²¹ Bibliothèque municipale de Laval. *Elimination 97 : note de présentation*. [en ligne] Disponible sur : http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Laval_BM6.pdf

serait plutôt, à condition d'en avoir les moyens financiers celui de la Bibliothèque nationale de France.

La médiathèque répond par conséquent, principalement aux demandes actuelles : seules les acquisitions effectuées en vue d'alimenter un fonds régional ou un fonds de documents rares ou précieux sont concernées par un usage futur. Elle acquière des documents qui renferment une information plus ou moins pérenne et reproductible en vue d'un usage immédiat et transmet tout à la fois des savoirs et des textes qui font partie du patrimoine de l'humanité. *« Dans cette perspective, la collection se déploie sur des registres temporels différents, en rapport indirect avec la notion bien connue en économie du livre de rotation lente ou rapide. Elle n'est pas seulement accumulation, elle est aussi disparition et destruction. »*²²

²² LAHARY, Dominique. Pour une bibliothèque polyvalente. *Bulletin d'informations de l'ABF*, 2000, n° 189. p. 92-102.

Partie 3 : Politique documentaire, usage et durée de vie des documents

1. La collection

Gaston Bachelard envisageait la science non pas comme une accumulation de savoirs mais plutôt comme une remise en cause et une réorganisation permanente de ces savoirs. De même la collection n'est plus envisagée comme une accumulation de documents mais comme un ensemble cohérent et dynamique à l'intérieur duquel le document isolé au départ, prend tout son sens. *« En effet, l'idée de collection implique celle d'une cohérence au sein du fonds rassemblé : cette cohérence peut-être de nature diverse, disciplinaire, ou au contraire encyclopédique, ou encore chronologique. Mais il faut l'alliance d'un souci d'exhaustivité limitée et de celui d'un ordre. »*²³ La collection n'est pas une suite d'entités sans lien les unes avec les autres, ni, nous l'avons déjà dit, une accumulation de documents. Des liens existent qui relient des contenus autour d'un thème, d'un sujet, les insèrent dans une chronologie, dans une profondeur. Des choix doivent obligatoirement être faits et apparaître clairement dans les documents relatifs à la politique documentaire.

Par ailleurs l'offre documentaire en bibliothèque municipale s'inscrit dans le contexte d'un établissement culturel à caractère public. En conséquence la collection est aussi un ensemble documentaire susceptible de répondre aux différents besoins et usages. Elle tient sa cohérence non seulement d'une organisation intellectuelle des savoirs mais également de sa capacité à accueillir tous les publics. En ce sens les collections de la médiathèque forment un ensemble dynamique dans lequel s'insèrent en permanence de nouveaux documents tandis que d'autres en sont retirés. Ainsi, complémentarité des contenus, complémentarité

²³ ROMAN, Joël. Des bibliothèques pour une culture vivante. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 2, p. 10-12

des supports, complémentarité des usages, complémentarité entre acquisitions récentes et ressources plus anciennes dessinent la pertinence de la collection.

1.1. Légitimité des contenus

1.1.1. Culture légitime

« Richard Hoggart... critique ainsi la tendance du travailleur social nouveau style à s'identifier à son « client » ou la propension du bibliothécaire « démocrate » à vouloir « respecter » les goûts de ses lecteurs populaires. Intervenir à partir de normes légitimes constitue certes, un acte de pouvoir, mais ne pas intervenir, sous prétexte de respecter les différences, c'est contribuer à maintenir les inégalités en place »²⁴. Cette citation extraite de l'ouvrage de Bernard Lahire *La culture des individus* semble suggérer au bibliothécaire que pour effacer « les formes les plus traditionnelles de la domination culturelle » il ne suffit pas de satisfaire toutes les demandes. C'est ainsi que l'on juge certains documents comme essentiels, fondamentaux, incontournables, en référence à une culture dite légitime.

1.1.2. Documents fondamentaux

En parcourant quelques plans de développement des collections disponibles sur le site POLDOC²⁵, on peut relever un certain nombre de qualificatifs utilisés pour désigner les documents de base que l'on estime nécessaire de préserver : partie méthodologique d'une discipline, épistémologie, pères fondateurs, histoire et philosophie de la discipline, ouvrages de référence, grands classiques, textes fondateurs ou fondamentaux, grands éditeurs, grandes collections.

Encore faudrait-il s'entendre sur ces définitions. Si les « grands éditeurs » et les « grandes collections » peuvent faire l'objet d'une liste établie à l'intention des acquéreurs, il semble à première vue, impossible d'établir des listes de textes, d'auteurs ou d'œuvres que l'on considérerait comme fondamentaux. Que recouvrent exactement les notions de grands classiques, de fondamentaux ou de textes fondateurs ?

²⁴ LAHIRE, Bernard. *La culture des individus*. Paris : Ed de la Découverte, 2004, p. 643.

²⁵ POLDOC. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc>>

La plupart des plans de développement des collections précisent, domaine par domaine, ce que l'on souhaite garder ou éliminer. Cependant l'approche disciplinaire doit être complétée par des approches thématiques. On parle ainsi des textes fondateurs d'une discipline, mais également d'une civilisation, d'un mouvement, d'une école. Des domaines aussi différents que la mythologie ou les droits de l'homme sont concernés par la notion de textes fondateurs. La polysémie des termes pour désigner les textes à conserver demande à ce que chaque plan de développement des collections soit le plus précis possible et accompagné pour chaque domaine d'exemples significatifs. Le guide du désherbage de la Bibliothèque municipale de Reims, disponible sur le site Poldoc donne des exemples précis des ouvrages qui doivent être préservés²⁶.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler l'importance de la critique dans la désignation d'un ouvrage comme fondamental. En effet, l'historicité, et l'actualité de la critique comme les citations pour les articles de périodiques sont les seuls repères tangibles dont nous disposons pour décider de l'importance et de la pérennité d'un document. Or, on est bien obligé d'admettre qu'un ouvrage considéré comme fondamentale à une époque peut tomber dans l'oubli à la génération suivante, voire revenir sur le devant de la scène en d'autres temps.

Dans l'étude²⁷ qu'elle a menée, sur la politique de reconstruction des collections de la Bibliothèque centrale des universités Lyon 2 et Lyon 3 après l'incendie de juin 1999, Valérie Travier, note que « *La notion d'ouvrage fondamental est fonction du niveau du public visé, de ses besoins documentaires potentiels et de son niveau de lecture* ». Ici, les notions de « textes fondamentaux » ou encore « d'ouvrages de référence » sont guidées à la fois par la prescription, par la généalogie des disciplines et par l'état et les pratiques de la recherche. Valérie Travier parvient ainsi, en s'appuyant sur ses compétences personnelles et sur les besoins des chercheurs et des enseignants, à faire des propositions concrètes pour reconstituer un fonds de base.

²⁶ *Guide du désherbage de la Bibliothèque municipale de Reims* [en ligne]. Disponible sur <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/aff_notice.php?id=25>

²⁷ TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Villeurbanne : Presse de l'Enssib, 2001

Dans une médiathèque publique, en l'absence de prescription et surtout devant la diversité des publics, établir une liste d'ouvrages fondamentaux apparaît relativement complexe.

Thierry Giappiconi, pour sa part propose de « *Tenter d'initier la mise en réseau de listes types correspondant à des niveaux d'information déterminés à partir du fonds des bibliothèques participantes. Par exemple, si une bibliothèque pense être parvenue à développer un fonds de philosophie, disons un niveau de premier cycle universitaire (3b), pourquoi ne pas partir de cet acquis pour créer en ligne un groupe de travail pour améliorer et tenir à jour cette liste, voire de créer des listes de niveaux inférieurs ou supérieurs à partir d'une veille documentaire commune menée par des collègues spécialisés dans ce domaine d'acquisition* »²⁸ Si cette idée paraît séduisante, elle ne doit pas faire perdre de vue que chaque bibliothèque acquière des documents et constitue des collections en fonctions d'objectifs préétablis et selon le budget dont elle dispose. Ceux de la bibliothèque de Fresnes que dirige Thierry Giapiconni mettent l'accent sur la formation (formation continue, enseignement scolaire et universitaire) ; il apparaît dans ce cas que l'établissement de listes soit rendu possible par une définition précise des besoins ou plus globalement par les missions que se donne la bibliothèque.

1.1.3. « Cœur de collection »

L'ensemble des documents jugés fondamentaux ou importants, forme ce que les auteurs anglo-saxons appellent la « core collection ». Dans son introduction au travail de Valérie Travier sur la politique de reconstruction des collections de la bibliothèque centrale des universités Lyon 2 et Lyon 3, Bertrand Calenge s'interroge sur ce « cœur de collection » : « *est-il un ensemble de textes fondamentaux et donc potentiellement identique d'une bibliothèque à une autre ou bien, un ensemble documentaire de points forts spécifiques à une bibliothèque* »²⁹. Valérie Travier pour sa part définit le cœur de collection comme l'ensemble des fondamentaux nécessaires à la recherche.

²⁸ GIAPPICONNI, Thierry : rapport de l'équipe « conspectus » de Poldoc présenté à la journée d'étude du 17 mai 2000. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/aff_notice.php?id=474 >

²⁹ TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*. Villeurbanne : Presse de l'Enssib, 2001. p.13

D'autres auteurs parlent de « cœur actif » par opposition au « cœur intellectuel ». Dans leur ouvrage *Désherber en bibliothèque*, Françoise Gaudet et Claudine Lierber³⁰ faisant l'état de l'art sur les techniques de désherbage, mentionnent Richard Trueswell puis à sa suite Stanley Slote pour leur approche basée sur l'usage. Cette approche permet de séparer la collection en deux parties, d'une part les livres très utilisés et d'autre part ceux qui connaissent une faible activité. « Trueswell développe ainsi la notion de « core collection » (collection utile, à conserver absolument) qui s'oppose à la « non core collection », ouvrages candidats au désherbage). Cette méthode n'a pas pour but de retirer systématiquement les ouvrages peu ou pas utilisés, mais elle tient compte des usages. On a là deux conceptions très différentes de la collection de base : l'une qui valide des contenus, l'autre qui est basée sur l'usage.

1.1.4. Niveaux

La notion de niveaux inspirée du Conspectus, si elle s'avère très utile pour appréhender la collection et formaliser les pratiques d'acquisition, reste néanmoins ambiguë lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque publique. Dans un texte de la conférence prononcée lors des journées d'études Poldoc en septembre 2003, Bertrand Calenge propose quatre définitions³¹. Le niveau peut être : « *L'état de la production documentaire allant de l'absence de document à l'exhaustivité* », « *L'état de développement d'une collection dans la perspective de comparaison entre bibliothèque* », ce pour quoi le Conspectus a été créé, le « *Niveau d'un document et non d'un segment de collection* » et enfin « *L'adéquation à une étape d'un cursus* », le Conspectus venant du monde des bibliothèques universitaires.

Toute la difficulté provient de l'adaptation du Conspectus aux différents types de niveaux susceptibles d'exister dans une collection publique. Les échelles de niveaux elles mêmes risquent d'être interprétées différemment selon les acquéreurs. En vertu des différences d'origine sociale, du type de formation initiale et même de la perception du métier de bibliothécaire, là où certains

³⁰ GAUDET, Françoise, LIERBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque*. Paris : Ed du cercle de la librairie, 1996. p.31

³¹ CALENGE, Bertrand. *Questions de niveaux*. Lyon : Poldoc, 2003 [en ligne]. Disponible sur <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/doc.php?id=7>

attribueront un niveau 3 à un ensemble documentaire d'autres attribueront le niveau 2 .

Dans la proposition de Thierry Giappiconni d'établir des listes pour définir un fonds de philosophie en bibliothèque municipale on notera que les listes sont établies en fonction des niveaux décrits par le Conspectus. Jérôme Pouchol pour sa part propose une grille composée de 6 niveaux ³² qui s'appuie sur l'âge, la motivation et le niveau de lecture d'un individu. Bertrand Calenge propose quant à lui, de croiser la notion de niveaux avec celle de savoirs.

1.1.5. Types de savoirs

Bertrand Calenge définit trois types de savoirs : le savoir de type « scolaire ou universitaire », le savoir « curiosité-plaisir ou vulgarisation » et enfin le « savoir-faire »³³. Chacun de ses savoirs correspond à un ensemble documentaire lui même divisé en sous-ensembles de niveaux en lien avec les différentes étapes de l'appropriation de ce savoir.

Si les pistes proposées par Bertrand Calenge ont le mérite de relativiser la question du niveau, on peut cependant reprocher à ce modèle de ne faire que déplacer le problème. En effet, si le savoir scolaire ou universitaire se réfère globalement à un contenu connu, signalé, prescrit (quoi qu'il faille nuancer le propos), le savoir de « curiosité-plaisir », la culture générale même, ne se réfère pas précisément à un contenu. Certes il existe une culture dite « légitime » par opposition à une culture dite « illégitime », mais là encore comment opérer des choix en l'absence de programme.

Par ailleurs comme le souligne Bernard Lahire dans son dernier ouvrage « *La transformation des rapports à la culture légitime classique prend place dans un processus beaucoup plus long de légitimation de la culture scientifique et, plus récemment, commerciale, qui inscrit davantage les élites diplômées dans leur siècle que dans une tradition humaniste, littéraire et artistique pluriséculaires* ». ³⁴

³² POUCHOL, Jérôme. *Niveaux de lecture : nomenclature*. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/index.php?page=19>>

³³ CALENGE, Bertrand. *Questions de niveaux*. Lyon : Poldoc, 2003 [en ligne]. Disponible sur <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/doc.php?id=7>

³⁴ LAHIRE Bernard. *La culture des individus*, Paris : Ed de la Découverte, 2004. p. 568

Et l'on peut se demander si le monde des bibliothèques est en phase avec cette nouvelle légitimité ?

Si Valérie Travier parvient à établir des listes c'est parce qu'elle se réfère à un objectif précis : accompagner la recherche en littérature à l'université. En bibliothèque municipale la plupart des missions telles qu'elles sont retranscrites dans les chartes documentaires ne permettent pas de se rendre compte précisément des axes de développement de la collection. Les grandes missions de culture, de citoyenneté de démocratie restent vagues. Ces documents officiels doivent être complétés par des plans de développement détaillés qui abordent entre autre, la question de la constitution des fonds sous l'angle de la transdisciplinarité et de la profondeur historique. Dans la deuxième partie de ce chapitre nous verrons en quoi la formalisation intervient dans la gestion de la collection tant du point de vue de la profondeur historique que de la durée de vie des documents.

1.1.6. Approches transversales

Les manuels de culture générale édités à l'intention des candidats aux concours de la fonction publique ou à certaines épreuves d'entrée dans les grandes écoles proposent une approche des savoirs, axée sur de grandes thématiques : la ville, l'exclusion, l'individu, les biotechnologies, l'école etc. Cette présentation, permet de regrouper différents champs de la connaissance, différentes époques, différents auteurs, autour d'un thème. Partant de problématiques contemporaines, elle favorise les approches transdisciplinaires de la connaissance.

Tous les sujets y sont traités de manière à donner aux candidats les arguments nécessaires à une compréhension critique des phénomènes de société.

Un des objectifs de la Médiathèque intercommunale Pau Pyrénées est le suivant : *« La Médiathèque mettra la documentation scientifique et technique au « centre géographique » de ces collections ; il ne s'agit pas d'instituer le lieu d'une nouvelle « religion révélée » mais de mettre en exergue la condition du savoir d'aujourd'hui : acquis et remis en questions, démarche d'expérimentation et d'innovation, conditions et précaution de la recherche, conséquences sur les autres domaines du savoir, préalables éthiques ou philosophiques... ce pôle sera le lieu majeur de contact entre générations (les collections seront communes, des « benjamins » aux adultes), il sera particulièrement ouvert aux animations*

(espaces intégrés pour des expérimentations, des machines, le visionnage de documentaires) et à la médiation en général. »³⁵. Cet objectif implique d'une part que pour chaque thème ou sujet que l'on souhaitera mettre en avant, que ce soit au moment de la constitution de la collection ou ultérieurement en fonction de l'évolution des connaissances de veiller à examiner les autres disciplines en regard de cet objectif et d'autre part de faire des choix en décidant de privilégier en terme de quantité de documents, de profondeur historique et de niveau de lecture certains sujets. Ici, l'approche transversale intervient au travers d'un axe de réflexion pour la constitution de la collection. Cette approche passe par un questionnement qui tend à vérifier l'adéquation de la collection aux questions que se pose nos contemporains à propos de la science aujourd'hui. C'est ce que Bertrand Calenge désigne du nom d'« offre d'interdisciplinarité « utilitaire » »³⁶ qui analyse la complémentarité interdisciplinaire. L'approche transversale est également déterminante dans la réflexion préalable à la mise en espace des collections. Nous reviendrons dans le dernier chapitre de ce mémoire sur les moyens dont dispose le bibliothécaire pour tout à la fois « stimuler le développement des connaissances » et « favoriser les rencontres, les télescopes d'idées nouvelles et par conséquent, l'interaction et la combinaisons des savoirs ». ³⁷

1.1.7. Profondeur historique

Nous avons vu que la profondeur de l'offre n'était pas liée à l'accumulation mais plutôt à la pertinence des documents les plus anciens. Cette pertinence dépend tout à la fois de la pérennité des contenus, des usages, elle dépend également de la pérennité des supports. Par ailleurs nous avons vu que l'objectif d'encyclopédisme difficilement conciliable, pour des raisons de coût, de lisibilité de la collection et de surfaces disponibles, avec celui de la recherche de profondeur dans tous les domaines imposait aux bibliothèques de faire des choix. En ce sens le « cœur de collection » serait plutôt un ensemble documentaire de points forts spécifiques à

³⁵ Cf. Annexe 1-1 : ODDOS, Jean-Paul. *Options fondamentales de la future MIDR*. Document de travail n° 32, Pau : Equipe projet MIDR, 2004

³⁶ CALENGE, Bertrand. A la recherche de l'interdisciplinarité. In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 4, p 5-13.

³⁷ PARROCHIA, Daniel. Nécessité des réservoirs et exigence des flux. In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p 38-46.

une bibliothèque qu'un ensemble de documents fondamentaux identique d'un établissement à l'autre. Cependant on peut penser que le nombre de documents fondamentaux puisse varier en fonction des sujets. Certains domaines nécessiteront une profondeur de l'offre plus ou moins importante. Un pôle « vie pratique » dans une bibliothèque municipale, n'aura pas la même profondeur historique qu'un pôle de sciences humaines. Nous avons vu que le projet palois ne prévoyait pas de « magasin ouvert » pour le pôle « Vie pratique » alors que la proportion de documents en « magasin ouvert » par rapport à l'ensemble des documents du pôle « Homme et Société » était l'une des plus importantes. Les documents destinés aux rayons d'un pôle « vie pratique » sont sélectionnés pour leurs qualités esthétiques, ergonomiques, ludiques, pédagogiques, toutes qualités très liées aux modes de vie et aux tendances. Par ailleurs, nombre de ces documents contiennent des informations (annuaires, guides, manuels d'informatique etc.) rapidement obsolètes. La quantité de documents prévus pour le « magasin ouvert » du pôle « Musique, cinéma, arts vivants » ne représente que 10 % de la totalité des documents du pôle : la part importante de nouveaux supports (CD et DVD) et la faiblesse des collections de l'actuelle bibliothèque dans ces domaines expliquent ces prévisions.

Dans un pôle de sciences humaines, des ouvrages de référence, des textes fondamentaux pourront être, à condition d'être en bon état, conservés plus longtemps que des documents contenant des données statistiques ou économiques rapidement obsolètes. Enfin la recherche de profondeur pour un sujet dépendra des objectifs que l'on s'est fixés. Le choix qui a été fait par l'équipe projet en charge de la Médiathèque intercommunale Pau Pyrénées de mettre en exergue au travers des sciences et techniques « *les conditions du savoir d'aujourd'hui* » n'est pas sans conséquence en terme de profondeur sur les choix documentaires qui devront être faits. Ce choix oblige les acquéreurs à se demander quelles implications, la mise en avant d'un sujet d'actualité comme les OGM, a sur la nécessité ou non d'une certaine profondeur historique dans ce sujet mais aussi dans des disciplines connexes. Si les progrès de la génétique sont très rapides, les réflexions éthiques ou juridiques qui les accompagnent s'appuient aussi bien sur des textes récents que sur des textes plus anciens. Ici la notion d'ouvrage fondamental repose sur un

objectif précis. Partant de là, nous dirons que la profondeur historique repose en partie sur un socle de documents (monographies, collections éditoriales, périodiques) choisis pour la relative pérennité de leur contenu que ce socle ou « cœur de collection » diffère d'une bibliothèque à l'autre en fonction des objectifs assignés et qu'il n'est en aucun cas figé. C'est pourquoi nous préférons traduire « core collection » par « cœur de collection » plutôt que par « noyau dur de la collection ». Par ailleurs, cette approche ciblée sur le contenu intellectuel des documents doit s'accompagner d'une réflexion sur les usages. En effet en l'absence d'usage n'importe quel ensemble documentaire devient un fonds mort. Ce constat amène le bibliothécaire à prendre des mesures qui auront des répercussions aussi bien sur les politiques documentaires (acquisition, désherbage, réassort, conservation) que sur l'organisation générale de la bibliothèque (bâtiment, circulation entre les différents espaces...) ainsi que sur la mise en espace des collections.

1.2. Légitimité des usages

1.2.1. Culture illégitime.

Dans *La culture des individus*, Bernard Lahire reprend et réinterprète en les croisant avec de nombreux entretiens, les données de l'enquête « *Pratiques culturelles des français 1997* ». A partir de ce travail, il montre que les frontières entre pratiques culturelles dites légitimes et pratiques illégitimes ne sont pas aussi étanches que l'on voudrait ou aimerait bien le croire. La différence entre culture légitime, et culture illégitime ne séparent pas seulement les classes sociales, elle est à l'œuvre dans les pratiques de chacun quelque soit son origine social. Une majorité d'individus, à travers leurs goûts et leurs comportements face à la culture se situe quelque part sur échelle de valeur allant de la « haute culture » à la « sous culture ».

En bibliothèque, un même individu est susceptible de pratiques diverses liées à différents besoins qui s'exercent eux mêmes dans des champs aussi différents que ceux de l'école, de la formation professionnelle ou encore celui de l'affect. Pour Dominique Lahary toute réflexion sur la collection, n'est pas seulement une

réflexion sur les contenus et les connaissances mais aussi une réflexion sur les fonctions et usage de la lecture. Il distingue deux types de fonctions à l'œuvre dans la bibliothèque : les fonctions d'information, formation, éducation et culture et les fonctions de loisirs. Nous avons vu précédemment en quoi la prescription facilitait, dans une certaine mesure la constitution d'un ensemble documentaire basé sur la légitimité des contenus et la recherche d'une cohérence intellectuelle de la collection. Pour Dominique Lahary cette cohérence passe aussi par une démarche plus aléatoire, plus subjective qui tient compte des différents publics et des différentes raisons qui motivent la lecture d'un roman ou l'écoute d'une musique. Ainsi, la gestion de la collection en libre accès consiste à partir d'objectifs formalisés à concilier en fonction des espaces et des budgets dont on dispose, deux types de légitimités.

1.2.2. Usages et supports

La place grandissante faite à la départementalisation ou répartition thématique des collections et au regroupement des supports dans les médiathèques favorise une conception de la collection axée sur la cohérence intellectuelle des contenus. La présence notamment de collection de périodiques au sein de chaque département ou pôle thématique (présentés sur plusieurs années dans le projet palois de « magasins ouverts ») facilite le travail de recherche documentaire de type scolaire ou universitaire dans la mesure où le découpage en département reste proche d'un découpage disciplinaire. La départementalisation n'est pas un regroupement par centre d'intérêt et la plupart du temps elle ne détruit pas l'approche disciplinaire, au plus, elle regroupe certaines disciplines traditionnellement considérées comme proches.

Cependant, si les professionnels tirent dans l'ensemble un bilan plutôt positif de la départementalisation, il semble que la question de l'intégration des supports dans chaque pôle thématique ne fasse pas l'unanimité. Jean-François Barbier-Bouvier dans un article déjà ancien intitulé « *L'embaras du choix : sociologie du libre accès* »³⁸ montrait que devant la prolifération de l'offre, l'utilisateur cherche soit à

³⁸ BARBIER-BOUVIER, Jean-François. *L'embaras du choix*. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 294-298.

« réduire la complexité en la dominant » par l'introduction d'un ordre propre soit à « réduire la complexité en la limitant ». Isabelle Mauger note à ce propos dans son mémoire d'étude que « la question de l'« embarras du choix » peut-être résolue par les usagers de deux manières : en privilégiant un support ou en privilégiant un département sur un autre »³⁹. Bien qu'elle soit organisée en pôles thématiques la bibliothèque de Limoges regroupe tous les documents audio-visuels dans le pôle art, les périodiques quant à eux, sont regroupés dans le Forum des périodiques. Pour Alain Duperrier, directeur de la Bibliothèque francophone multimédia « L'observation des pratiques des lecteurs en bibliothèques de lecture publique confirme un comportement privatif des usagers lié au type de support : « Je viens lire des magazines », « Je viens chercher une vidéo pour ce soir ». La relation au support, dans une grande bibliothèque (a contrario peut-être de structures plus petites), nous a semblé prédominante par rapport à la notion de thème documentaire »⁴⁰. A Pau, l'organisation en pôles thématiques et le rapprochement des supports ainsi que la présence des « magasins ouverts » est clairement appréhendée comme apportant une cohérence intellectuelle et une profondeur historique et scientifique. Doit-on dans ce cas, comprendre qu'en isolant les périodiques on annule cette profondeur ? Nous pensons en effet que ce type de présentation détruit l'unité de la collection. Certes en rapprochant les supports, on peut imaginer que l'amateur de DVD se sente lésé, mais par ailleurs ce type d'organisation peut lui permettre de faire des découvertes. D'un autre côté, il se pourrait que les usagers qui sont à la recherche d'un type de support dans les médiathèques, associent en fait ce support à un type de contenu et dans le cas des revues notamment, à une certaine fraîcheur de l'actualité : les amateurs de revues et magazines ne cherchent pas forcément à lire d'anciens numéros, ni des périodiques spécialisés. Dans ce cas départementalisation et création d'un espace spécifique pour la presse quotidienne et les news magazines, ne sont pas incompatibles. Plutôt qu'une séparation entre une conception de la collection basée sur les contenus, et une conception basée sur les usages, on peut appréhender les

³⁹ MAUGER, Isabelle. *La départementalisation, nouvelle présentation des collections ou nouveau modèle de bibliothèque ? : mémoire d'étude*. Villeurbanne : ENSSIB, 2002. pagination multiple

⁴⁰ DUPERRIER, Alain. Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges. In *Classements, mises en espace, départementalisations. Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 78-94.

usages en fonction des besoins documentaires, et penser la collection tout à la fois dans son étendue et sa profondeur, dans son immédiateté et dans la médiation recherchée au travers de sa mise en scène.

1.2.3. L'usage des périodiques

Pour avoir travaillé en bibliothèque universitaire, je sais par expérience que les étudiants dès la première année et en particulier dans certaines filières (droit géographie..) sont amenés dans le cadre de travaux dirigés à consulter des articles de périodiques. Le développement des formations à la recherche documentaire a renforcé, y compris dans les sciences dures, ses pratiques. Les étudiants doivent par exemple monter un dossier sur un sujet donné et l'accompagner d'une bibliographie. Les périodiques utilisés dans ce type de recherche sont généralement dépouillés par des bases de données du type indexpres, cd-rap. Les scolaires (lycéens, mais aussi élèves de collège) partagent dans le cadre de travaux initiés par les enseignants ce type de pratiques. Plusieurs enquêtes, ont montrées et récemment sur les bibliothèques de la ville de Paris (voir l'article de Yves Alix et de Stéphane Wahnich)⁴¹ et de Lyon (voir l'article de Bertrand Calenge)⁴² que la tranche d'âge des 15-25 ans représente une part non négligeable des usagers des bibliothèques municipales. A Pau, la présence de plusieurs établissements scolaires à proximité de la future médiathèque et d'étudiants dans la ville conditionne l'offre documentaire. La réflexion menée actuellement sur le contenu des « magasins ouverts » doit tenir compte du public universitaire et scolaire et des pratiques qui s'y rattachent. Par ailleurs, la liste de périodiques et de collections éditoriales doit être établie en tenant compte de l'offre existante (centres de documentation et bibliothèques universitaires). A la Bibliothèque universitaire de Pau seule l'année en cours est en libre accès.

Quant aux usages susceptibles d'exister en dehors de toute démarche liée à la formation en général, nous l'avons déjà mentionné, il n'existe aucune étude, ou enquête récente sur l'usage des périodiques papier en bibliothèque municipale. Le

⁴¹ ALIX, Yves, WAHNICH, Stéphane. Une familiarité distante. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 2, p. 62-73

⁴² CALENGE, Bertrand. Publics nomades, bibliothèque familiale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 6, p. 67-72

modèle dominant reste celui qui consiste à mettre en libre accès l'année en cours et en magasin les années antérieures. Certaines revues, notamment en sciences humaines, conservent sur plusieurs années, au regard de la profondeur qu'elles sont susceptibles d'apporter à l'actualité immédiate tout leur intérêt. Par ailleurs, lorsque l'on met à disposition du public des outils de dépouillement de revues (catalogues, bases de données), en particulier pour les bases dépouillant les revues les plus courantes, ne devrait-on pas s'assurer de la correspondance entre la couverture chronologique de la base et celle que l'on souhaite pour un titre en libre accès ? Pour Généralis-Indexpress par exemple la couverture chronologique va, selon les titres, de 1993 à 2004, cd-rap dépouille des revues depuis 1995.

1.2.4. Consultation sur place

Dans une chronique consacrée à la première journée d'étude du groupe Poldoc parue dans le BBF en 2000, Isabelle Dusert-Carbonne rapporte les premiers résultats d'un test réalisé en 1999-2000 à la bibliothèque du Syndicat d'agglomération nouvelle de Fos Miramas sur l'utilisation sur place des collections.⁴³ « *Les débuts de synthèse des résultats montrent qu'il y a une consultation sur place pour cinq documents prêtés, et que proportionnellement, la consultation est plus forte sur les exclus du prêt. Elle augmente à mesure que l'offre documentaire est plus récente et ce sont les ouvrages documentaires des secteurs élevage, cuisine, bricolage qui sont les plus consultés. En proportion, les périodiques le sont plus que les monographies.* ». Une enquête réalisée en 2002 auprès du public de la Bibliothèque municipale de Lyon⁴⁴ montre que :
« *La lecture des revues, journaux et magazines est particulièrement importante : un visiteur sur cinq affirme avoir pratiqué cette lecture sur place au cours de son séjour, et ce même dans les bibliothèques d'arrondissement où l'emprunt des revues est possible.*

⁴³ PRINGUET, Martine. La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 1, p. 97-98.

⁴⁴ CALENGE, Bertrand. Publics nomades, bibliothèque familiale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 6, p. 67-72.

La lecture sur place touche différemment les publics selon l'âge : les scolaires et étudiants lisent surtout des livres, alors qu'à partir de 25 ans la lecture des revues augmentent fortement.

Si la lecture sur place ne concurrence pas l'emprunt, on note que les plus forts lecteurs sur place (les étudiants et les scolaires notamment ne sont pas les plus forts emprunteurs.

Le panel des offres de services contribue à faciliter le séjour notamment chez ceux pour lesquels l'activité studieuse (travail sur place, lecture continue) n'est plus de mise (en particulier les moins diplômés) : revues et Internet apparaissent de ce point de vue comme des facteurs de diversification des publics. ».

Peu d'enquêtes sur la consultation sur place en bibliothèque municipale ont été réalisées, ou du moins peu ont été publiées. Dans l'exemple de Fos Miramas on ne nous dit pas si les périodiques sont empruntables, ce qui fait qu'il est difficile de savoir si la consultation sur place des périodiques est une pratique répandue ou si au contraire elle est induite par l'impossibilité d'emprunter les documents. L'enquête de la Bibliothèque de Lyon semble montrer que cette pratique est assez répandue et qu'elle augmenterait après 25 ans, cependant dans l'article de Bertrand Calenge, le type de périodiques consultés n'est pas précisé.

Concernant les monographies, le premier exemple semble suggérer que le public consulte surtout des documents de « vie pratique » : il pourrait être pertinent de se demander si la consultation de ses documents est une lecture suivie comme celle pratiquée par les étudiants et les scolaires de l'exemple lyonnais ou s'il s'agit d'une consultation ponctuelle (relever une recette de cuisine, vérifier l'emploi d'un matériau etc.). Les éléments mettant en rapport d'une part le temps libre (en dehors du temps de travail) dont dispose l'utilisateur et d'autre part le type de lecture et la consultation sur place nous aiderait à saisir les relations qui peuvent exister entre un type d'offre est un type de consultation sur place. Ainsi comme pour les postes de consultation des systèmes d'information des bibliothèques, souvent installés de manière à favoriser deux types d'usage, la consultation debout pour une recherche rapide et la consultation assise pour une recherche plus fouillée, on pourrait envisager une présentation des collections en lien avec le type d'usage sur place induit par le contenu des documents. Le projet palois, au travers de plusieurs

propositions (« magasins ouvert », « brasserie des idées ») semble prendre en compte ce type de réflexion : nous y reviendrons dans la dernière partie de ce mémoire.

1.2.5. L'âge et l'usage

« On sait qu'en moyenne un titre connaît 65% de son utilisation dans les deux ans qui suivent sa parution et 85% dans les cinq ans ».⁴⁵ A l'instar de ce qui se passe pour un titre donné, il existe un lien entre l'âge de la collection et l'activité d'emprunt. Le travail d'évaluation des collections mené actuellement sur les bibliothèques de la ville de Paris⁴⁶ montre que globalement plus les documents sont récents plus le prêt augmente.

L'âge d'une collection ou plus précisément d'un segment de collection se calcule de plusieurs manières. On distingue entre autre l'âge médian de l'âge moyen. L'âge médian s'obtient en repérant la date à laquelle la collection se partage en deux (avant ou après cette date), l'âge moyen est obtenu en divisant la somme des durées écoulées depuis la date de publication par le nombre de durées ou (la somme des dates de publication divisée par le nombre de date). Le point d'obsolescence est l'âge de la collection en deçà duquel 85% des emprunts sont réalisés.

L'âge requis pour une collection doit être estimé en fonction des contenus mais également des usages. La plupart des professionnels de bibliothèques estiment par exemple, qu'un fonds en sciences et techniques doit être récent (environ cinq ans). Cependant, il conviendrait de moduler cette estimation, en fonction d'une part du type de collection que l'on souhaite développer et du type de support. Si l'on souhaite développer un fonds d'histoire et d'épistémologie des sciences, la recherche de profondeur pour ce fonds nécessitera de conserver des documents plus anciens : par exemple dix ans de La Recherche permettent de retracer l'historique de la technique du laser, les ouvrages sur la théorie de l'évolution gardent toute leur importance non seulement au regard de l'histoire et des implications de cette théorie en politique et en sciences sociales, mais également

⁴⁵ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. p. 100

⁴⁶ Document fourni par le Service scientifique des bibliothèques. Bureau des bibliothèques, de la lecture et du multimédia. Direction des affaires culturelles de la ville de Paris.

parce qu'ils aident à comprendre les recherches actuelles. Par ailleurs dans le domaine scientifique toutes les découvertes ne vont pas à la vitesse de celles faites en génétique. A l'inverse, nombre de documents de sciences humaines ou de littérature, maintenus en libre accès parce qu'estimés fondamentaux ou importants ne sont plus empruntés. Pour améliorer l'usage d'une collection deux solutions peuvent être envisagée : rajeunir la collection si le lien entre la fraîcheur et l'usage ou le contenu est explicite, trouver de nouvelles stratégies de présentation mieux adaptées à l'usage et aux types de contenus.

Dans tous les cas la recherche de moyens pour optimiser l'usage de la collection au meilleur coût, nécessite la mise en place d'une politique documentaire qui permette de gérer au mieux cette collection.

2. Profondeur, durée de vie des documents et politique documentaire

2.1. Acquisition

2.1.1. Acquérir

Bertrand Calenge distingue la sélection de la décision d'acquisition. La sélection est l'opération intellectuelle qui consiste à établir des listes de documents, repérés pour leur contenu par le sélectionneur. Cette sélection, bien qu'elle soit affaire de subjectivité et liée à la connaissance qu'à l'acquéreur du domaine dont il est responsable, s'inscrit dans le cadre d'une politique documentaire qui au travers des chartes, des plans de développement et des protocoles de sélection maintien la cohérence de la collection en conformité avec les objectifs de la bibliothèque. L'acquisition est l'acte par lequel, l'acquéreur décide de faire entrer un document unique au départ dans un ensemble préexistant qui a sa logique et ses usages propre. « *L'acte d'acquisition n'est plus le travail essentiellement intellectuel de la sélection mais une affirmation patrimoniale* »⁴⁷.

⁴⁷ CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994. p. 74

Au fond, l'acquéreur doit être en mesure d'expliquer pourquoi il acquière un document (c'est à dire pour quel fonds, pour quel usage,..) mais également de lui attribuer une cote (c'est à dire de lui attribuer un emplacement physique) Au moment de l'acquisition, la répartition des documents entre l'accès libre et le magasin devrait faire également l'objet d'une réflexion. Par exemple, par manque de place mais surtout pour plus de lisibilité, une bibliothèque peut choisir de ne présenter que les deux ou trois oeuvres les plus significatives d'un auteur et offrir un accès différé (magasin) voire électronique pour les autres textes de cet auteur. Enfin l'acquéreur doit être en mesure d'anticiper la durée de vie d'un document. Plutôt qu'une affirmation patrimoniale, il s'agit de s'interroger sur la pérennité du document. Cette durée de vie supposée dépend des contenus, des usages, des supports, des axes de conservation.

2.1.2. Pérennité des documents

Comment décider de la brièveté ou de la pérennité d'un contenu ? Le Trésor de la Langue Française définit la pérennité comme l'état, le caractère de ce qui dure toujours ou très longtemps et donne comme définition du mot pérenne : qui dure toujours, qui dure depuis très longtemps. Un texte de l'antiquité, parvenu jusqu'à nous, un roman de Balzac continuent à être lus et étudiés. Aujourd'hui, un film de Fritz Lang, une musique de Duke Ellington sont considérés comme des œuvres de référence. Nous avons vu que la valeur de référence d'une œuvre ou d'un texte critique dépendait des besoins du public et du niveau souhaité pour la collection. Cette valeur s'appuie également sur l'historicité de la critique. Or dans certains domaines de la création (musiques émergentes par exemple) ou dans le cas d'œuvre en train de se constituer, la critique étant essentiellement produite par le milieu dans lequel l'œuvre voit le jour ou parfois totalement absente il devient complexe d'évaluer la pérennité d'un document.

Dans ce cas en attendant une éventuelle consécration, c'est la compétence de l'acquéreur et l'usage qui doivent guider le choix. Par ailleurs un document n'ayant plus de valeur d'un point de vue de la connaissance peut, au regard de l'histoire, conserver un intérêt : l'œuvre de Margaret Mead qui fit scandale dans l'Amérique des années 20 a perdu tout intérêt scientifique mais demeure en tant

que témoignage d'une époque fortement influencée par le culturalisme et une vision romantique du monde. Enfin la pérennité d'un document ne doit pas être confondu avec la pérennité d'un fonds. Un fonds de polars ou de science fiction reste pérenne dans le temps alors même qu'il se compose de documents classiques du genre et de documents qui n'auront peut-être qu'un succès éphémère.

Dans tous les cas la pérennité ou la brièveté des contenus et des usages aura des répercussions sur le choix des supports, la politique de reliure des documents, l'acquisition, le désherbage, la conservation. On peut privilégier selon son budget et en fonction du public visé, de s'abonner à la version papier plutôt qu'à la version en ligne d'un revue ou d'une encyclopédie. On peut également, offrir les deux types de supports, si l'usage le justifie.

La politique de reliure tiendra compte des différents paramètres de pérennité pour obtenir le meilleur usage possible au meilleur coût du maximum de documents. Il peut-être envisagé dans certains cas, par exemple pour des annuaires ou des quotidiens que l'on ne conservera pas au delà d'une année ou deux, de ne pas faire relier les documents. Pour des ouvrages peu chers, le prix de revient d'un rachat régulier devra être comparé avec l'investissement que représente un budget reliure.

2.2. Formalisation

2.2.1. La charte documentaire

Les problématiques qui sous-tendent la constitution de toute collection et particulièrement celle qui se trouvent au cœur de notre réflexion, étendue-profondeur, offre-usage, préservation-élimination ne peuvent trouver leur résolution que dans les choix et affirmations faits par la bibliothèque. La charte des collections est « *l'expression publique* »⁴⁸ de ces choix. Elle énonce les missions de la bibliothèque, elle précise les « *thèmes, sujets, genres faisant l'objet de réflexion spécifiques* »⁴⁹, elle indique les conditions de retrait et d'élimination des documents, elle fixe les axes de conservation et définit les modalités de l'évaluation de l'adéquation de la collection aux objectifs.

⁴⁸CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. p. 140

2.2.2. Plan de développement des collections

Le plan de développement des collections est un document qui explicite les objectifs à moyen terme (de 3 à 5 ans) d'un domaine ou d'un thème identifié. Il reprend le programme des collections qui fixe les objectifs en termes quantitatifs. C'est dans ce document que l'on indique entre autre, le renouvellement des fonds, la profondeur domaine par domaine ainsi que le référentiel de niveaux. L'âge moyen du segment de collection doit tenir compte de la pérennité des documents dans un thème donné.

Selon l'importance de la bibliothèque, le plan de développement des collections sera défini pour chaque pôle ou chaque domaine. Pour une médiathèque le plan de développement des collections peut-être rédigé pour chaque pôle. Chacun des plans de développement abordant plusieurs domaines un tableau par domaine peut être réalisé. Chaque tableau, en plus des éléments que nous venons d'évoquer, doit définir chaque sous domaine en précisant les limites du domaine et en indiquant les liens possibles avec d'autres domaines. Les disciplines connexes et la répartition entre plusieurs pôles d'une même discipline y sont également mentionnées.

2.2.3. Les protocoles d'acquisition

Les protocoles de sélection sont des outils à usage interne d'aide à la décision d'acquisition. L'intérêt de ce type d'outils réside dans le maintien de la cohérence des pratiques au delà des changements de personnes et dans la transmission des connaissances emmagasinées, notamment en ce qui concerne le repérage des ressources (éditeurs, sites Internet, bibliothèques et personnes ressources, bibliographies). Par ailleurs, les documents qui formalisent la politique documentaire et les conditions de l'acquisition doivent inclure la gestion des flux de documents, notamment pour le libre accès et préciser les conditions d'élimination.

⁴⁹ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. p. 140

2.3. La gestion du libre accès.

2.3.1. Quelques méthodes de désherbage

Différentes méthodes sont employées dans les bibliothèques municipales pour désherber. La méthode IOUPI, présentée dans l'ouvrage de Françoise Gaudet et Claudine Lierber⁵⁰ repose sur la date de dernier emprunt d'un document, et sur l'âge de l'information contenue dans le document. Un document est retiré du libre accès si le nombre d'années écoulées depuis le dépôt légal est supérieur à l'âge limite envisagé pour le domaine auquel appartient le document, si le dernier emprunt remonte au delà de la date pour laquelle on estime qu'il a encore une chance d'être emprunté (2 ou 3ans) et si il répond à un ou plusieurs critères inclus dans l'acronyme IOUPI (Incorrect, Ordinaire, Usé, Périmé, Inadéquat). L'inconvénient de cette méthode est que le nombre d'années sans prêt ne s'applique pas aux documents en consultation sur place. Une phase de vérification livre en main et de toute façon nécessaire. Par ailleurs, le retrait d'un document dépend d'au moins trois critères.

Certaines bibliothèques ne pratiquent que le désherbage à vue. Dans le cadre d'une remise à niveau des collections de la Bibliothèque intercommunale Pau Pyrénées, le désherbage se pratique document en main⁵¹. Les critères retenus pour décider du sort d'un livre ou d'un document multimédia en libre accès sont l'état physique et l'obsolescence intellectuelle. Les périodiques acquis dans le cadre de la conservation partagée, ceux destinés aux « magasins ouverts » et enfin les périodiques « dont la conservation sur quelques années s'impose » sont conservés. Les autres ne sont pas conservés. Un ouvrage en mauvais état qui garde « une valeur intellectuelle » pour le libre accès sera traité ou réassorti s'il n'est pas réparable. L'usage (nombre de prêt) n'intervient qu'en cas d'exemplaires multiples. L'avantage de cette méthode est de prendre en compte la consultation sur place, cependant le critère de « valeur intellectuel » a de forte chance d'être interprété différemment selon acquéreur. La subjectivité, déjà évoquée à propos de l'acquisition, reste un inconvénient dans l'acte de désherber : en ce sens acquérir ou désherber relève d'une même pratique. Aussi conviendrait-il de formaliser le

⁵⁰ GAUDET, Françoise, LIERBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque*. Paris : Ed du cercle de la librairie, 1996. p. 81

désherbage en lien avec l'acquisition et dans la mesure du possible de l'anticiper. Le travail mené à Pau avec l'arrivée de l'équipe en charge de la constitution des collections de la future médiathèque est une première étape.

2.3.2. Niveaux différenciés de conservation

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU) confrontée dans les années 80-90 d'une part à la dégradation d'une partie de ses collections anciennes et d'autre part à un manque crucial de place, a mis en place dans le cadre du programme international PAC (Préservation And Conservation) une politique de préservation et conservation de ses collections⁵². En pratique cette politique consiste à subdiviser la collection en plusieurs sous-ensembles allant des documents que l'on souhaite conserver « *pour « l'éternité »* » à ceux que l'on éliminera sans état d'âme. La bibliothèque a ainsi défini 4 catégories :

- la première catégorie (niveau 1) représente les documents qui ont vocation à être conservés (fonds Vaudois, fonds ancien, livres précieux)
- la deuxième catégorie (niveau 2) regroupe les outils de travail irremplaçables et les éditions originales définitives.
- une troisième catégorie (niveau 3) regroupe tous les documents qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes et pour lesquels la bibliothèque n'a pas vocation à conservation.
- et enfin une quatrième catégorie (niveau 4) rassemble les « éliminables » (doublets, contenus dépassés ou documents en mauvais état).

Chaque document qui entre dans la bibliothèque reçoit un code (niveau 1, 2, 3, 4 PAC). L'attribution du code se fait à partir d'une « *grille de détermination* ». Cette grille se présente comme celle utilisée à Pau sous la forme d'un organigramme décisionnel. Le code ainsi attribué à chaque document conditionne sa durée de vie future, et les traitements dont il fera l'objet (type de reliure, numérisation, copie de substitution, désherbage etc.).

Les missions de la BCU ne sont en rien comparables à celles d'une médiathèque de ville moyenne ; cependant le système de niveaux différenciés de conservation à condition d'être adapté, pourrait servir de base à l'élaboration d'un modèle

⁵¹ Cf. Annexe 2-1 : Schémas des consignes de désherbage de la Bibliothèque intercommunale Pau Pyrénées.

similaire utile pour mettre en place une politique de conservation mais également pour mettre au point une méthode de désherbage anticipé. Le désherbage des ouvrages en libre accès de la BCU s'appuie sur la méthode de Stanley J. Slote mise au point dans les années 70. Cette méthode repose sur la date de dernier emprunt d'un document. La bibliothèque vaudoise élimine ainsi tous les documents en libre accès pour lesquels il n'y plus eu d'emprunt depuis une date que l'on s'est fixé, les documents de niveau 1 étant exclus du désherbage.

2.3.3. Anticiper le désherbage.

Bertrand Calenge distingue dans « *Conduire une politique documentaire* » deux niveaux auxquels s'établit la planification du désherbage : le niveau de la collection courante (au moment de la décision de retrait d'un document lors du désherbage) et le niveau de gestion du domaine (en indiquant la durée de vie du thème).⁵³ On pourrait envisager un autre niveau utile dans la planification du désherbage : celui du document au moment de l'acquisition. La méthode employée à Lausanne nous paraît intéressante à deux titres : d'une part elle permet d'anticiper la durée de vie d'un document et d'autre part elle engage fortement l'acquéreur sur la pertinence de son choix. A partir de ce modèle, on pourrait ainsi définir pour une médiathèque, les niveaux suivants :

- Niveau 1 : documents qui ont vocation à être conservés (fonds régionaux, fonds patrimoniaux, fonds précieux...).
- Niveau 2 : documents assimilés au « cœur de collection ».
- Niveau 3 : documents considérés comme périphériques au « cœur de collection ».
- Niveau 4 : documents dont la durée de vie, est courte (annuaires, guides, répertoires, quotidiens, hebdomadaires, ou mensuels que l'on ne souhaite ni préserver, ni conserver au delà d'un an ou deux...).

Les documents assimilés au « cœur de collection » peuvent être définis en établissant une typologie au sens éditorial.

En reprenant les niveaux que nous venons de décrire, nous proposons une méthode de désherbage qui pourrait s'appuyer sur la méthode de Slote ou sur une méthode

⁵² VILLARD, Hubert. Un plan de conservation. In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 6, p 94-100

similaire. Pour une bibliothèque ou médiathèque de ville moyenne le désherbage pourrait se dérouler ainsi :

Les documents de niveau 1 sont exclus du désherbage. Si ces documents doivent être mis à disposition du public (prêt ou consultation sur place), ils seront dans la mesure du possible et s'il s'agit d'acquisitions courantes, achetés en double.

Les documents de niveau 4, quelque soit l'usage dont ils font l'objet, seront éliminés systématiquement. La date d'élimination sera inscrite, au moment de l'acquisition du document dans la notice bibliographique. Cette date peut-être de un an, deux ans, trois ans. Elle peut-être calculée à partir du rythme de remise à jour du document (intervalle entre deux éditions pour un annuaire, un guide etc.). Une fois les documents éliminés, de nouvelles éditions seront rachetées.

Dans ces deux cas la vérification dans le système de gestion de bibliothèque de la dernière date d'emprunt n'entre pas en ligne de compte. Pour les documents de niveau 4, on considère qu'ils comportent des informations obsolètes et qu'il n'est pas du ressort de la bibliothèque municipale de conserver les éditions antérieures à des fins de recherche ou pour mener par exemple un travail comparatif sur des données statistiques. Chaque bibliothèque peut définir précisément pour ce type de documents ce qu'elle souhaite faire en fonction de son public.

Les documents de niveau 3 seront conservés en libre accès tant qu'ils font l'objet d'un usage et qu'ils sont en bon état.

En l'absence d'emprunt depuis le nombre d'années que l'on se sera fixé (2 ou 3 ans) pour chaque domaine, ils seront retirés du libre accès puis ils seront soit éliminés soit remplacés par des documents équivalents dans la mesure où le thème abordé reste pérenne et s'il correspond toujours aux objectifs de la bibliothèque. Si les objectifs évoluent ou que l'on constate une mauvaise répartition des collections, on peut acquérir dans un thème différent.

Les documents de niveau 2 seront conservés en libre accès, de la même manière que les documents de niveau 3, c'est à dire tant qu'ils seront empruntés, en bon état et correspondant toujours au « cœur de collection ». En effet, nous l'avons déjà mentionné, nous considérons ce cœur comme une entité mouvante qui fluctue

⁵³ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. p. 211.

en fonction des objectifs, des budgets et de l'intérêt porté à la fois par la recherche, l'édition et le public pour un thème, un auteur ou un aspect de son œuvre.

Si l'on constate une absence d'usage, plusieurs solutions se présentent.

Le document est en bon état mais la couverture, la présentation et la mise en page sont démodées. Dans ce cas on rachète le document dans une version plus récente, de meilleure qualité sur le plan du contenu (commentaires, etc.) ou bien mieux adaptée aux besoins du public (format, maniabilité etc.). Le nouveau document recevra un code de niveau 2

Le document est en bon état et il n'existe pas d'édition plus récente. Dans ce cas le document peut-être soit relégué en magasin, soit déplacé (l'emplacement actuel dans la bibliothèque n'étant pas le plus adéquat), soit volontairement mis en valeur en prévoyant un emplacement spécifique où l'on pourra en quelque sorte lui donner une deuxième chance, ou bien par tout autre moyen (au travers de la mise en avant d'un thème par l'édition de bibliographies, ou encore en reconsidérant l'indexation du document dans le catalogue et les liens vers d'autres documents internes ou externes à la bibliothèque)

Si le document ne rencontre toujours pas les faveurs du public, il est retiré du libre accès. Dans ce cas, on fera l'acquisition d'un autre document susceptible d'intégrer le « cœur de collection », ce qui importe étant la pérennité du domaine et non celle du document.

2.3.4. Procéder concrètement au désherbage

Chaque document entrant reçoit un code de niveau, ce code est inscrit dans le catalogue. Les documents dont la pérennité est très faible (niveau 4) reçoivent en plus du code de pérennité une date de retrait définitif de la collection (date du jour plus durée entre deux éditions par exemple). Le désherbage se déroule régulièrement, une fois par mois par exemple. Plusieurs listes sont éditées à partir du logiciel de bibliothèque.

La liste des ouvrages de niveau 4 s'obtient par croisement du champ niveau de conservation avec le champ date de retrait de la collection. Par exemple à la date du 01/10/2004 on édite la liste des documents de niveau 4 qui ont le 01/10/2004 dans le champ date de retrait.

La liste des ouvrages de niveau 3 non empruntés depuis la date « butoir » que l'on s'est fixé, est obtenue par croisement entre le champ niveau (égal à 3) et le champ date de dernier retour de prêt (strictement inférieur au 01/10/2002 à la date du 01/10/2004 si la date « butoir » est de deux ans).

La liste de niveau 2 est obtenue de la même manière que la liste de niveau 3.

Dans le cas des documents de niveau 1 et 4, l'usage n'entre pas en compte dans la décision à prendre : les uns étant systématiquement conservés, les autres au contraire éliminés à date fixe. Cependant les documents de niveau 4 qui n'auraient connus aucun usage peuvent ne pas être rachetés. Dans le cas des documents de niveau 2 et 3 on tient uniquement compte de l'usage. Les documents de niveau 4 font l'objet d'un rachat si possible à l'identique, les documents de niveau 3 sont remplacés soit par un document équivalent soit par un document dans un autre thème en fonction de l'évolution des objectifs fixés pour la collection. Les documents de niveau 2 sont remplacés par des documents susceptibles d'intégrer le «cœur de collection».

2.3.5. De quelques documents relatifs à la politique de désherbage

En règle générale les politiques de désherbage, basées pour la plupart sur la méthode DC ou la méthode IOUPI, utilisent au moins deux critères pour décider du retrait des documents. Le document sur la politique de désherbage de la Bibliothèque municipale de Mulhouse distingue plusieurs cas selon les domaines. Dans certains domaines, un seul critère est utilisé (en général l'usage), dans d'autres aucun critère n'est appliqué. « *Les critères de date d'édition et de non prêt ne s'appliquent pas aux classiques, « valeurs sûres », ouvrage de référence n'ayant pas été remplacés... à éliminer si on propose une nouvelle édition mise à jour ou plus attrayante.* »⁵⁴. Et enfin dans d'autres domaines deux critères sont nécessaires pour éliminer (usage et date d'édition).

La Bibliothèque municipale de Reims préconise par exemple pour la psychologie de « *garder les ouvrages de référence, les grands classiques (Freud, Jung, Mélanie Klein, etc..) les grands pédagogues (Piaget, Wallon, etc...), les grandes collections*

⁵⁴ Bibliothèque municipale de Mulhouse. *Elimination, désherbage*. 1994. [en ligne]. Disponible sur http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Mulhouse/Mulhouse_BM6.htm

(PUF, *Le Psychologue ou le Psychanalyste, le Fil rouge, Paideia*) ; les grands éditeurs (PUF, ESF, Privat, etc...) ». ⁵⁵

Dans le cas des «classiques», des «valeurs sûres», en l'absence d'une nouvelle édition, combien de temps conserve t-on l'exemplaire que l'on possède ? Est-il relégué en magasin et pour combien de temps ? Autant de questions qui ne sont pas forcément abordées dans les documents relatifs au désherbage. Nous avons vu que les notions de « classiques » et de « valeurs sûre » étaient éminemment subjectives et que la valeur d'un texte peut varier dans le temps. Si la recherche, l'édition et le public se désintéressent d'un titre ou d'un auteur, il nous semble de peu d'intérêt de le conserver en libre accès. Cependant on peut vouloir assurer le suivi d'un domaine et conserver en magasin les documents que l'on n'a pas la place de mettre en libre accès. Pourtant, la plupart des bibliothèques, conservent sans raison véritable des documents en magasin soit qu'elles estiment qu'ils peuvent faire encore l'objet, même faible, d'un usage soit qu'elles attendent une réédition soit qu'elles constituent ainsi en dehors des axes de conservation « officiels » des fonds qui s'inscrivent de manière informelle dans l'histoire de la bibliothèque. L'inconvénient d'une conservation sauvage par opposition à une conservation formalisée est que l'on ne constitue pas vraiment un fonds : on garde « au cas où », toutes sortes de documents qui finissent par former un « fourre tout » plutôt qu'une collection.

La Bibliothèque de Chambéry définit trois types de critères pour le désherbage : des critères matériels, des critères intellectuels ou qualitatifs, des critères de redondance, et des critères d'usage. Les données sont présentées sous la forme d'un tableau inspiré de la méthode IOUPI, mais il est spécifié qu'« *un seul critère du tableau suffit au document pour être candidat à l'élimination. Par exemple la date d'édition est primordiale pour les livres en informatique mais l'usage prévaut pour les livres d'histoire* »⁵⁶. Par ailleurs le critère intellectuel est défini comme

⁵⁵ Bibliothèque municipale de Reims. *Guide du désherbage*. [en ligne]. Disponible sur http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Reims/Reims_BM6.htm

⁵⁶ Bibliothèque municipale de Chambéry. *Tableaux de critères de désherbage courant des Bibliothèques Municipales de Chambéry*. 2004. [en ligne]. Disponible sur <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/doc.php?id=13>

« Critère vague ou subjectif qui rejoint ceux de l'acquisition (valeur intrinsèque du document ; valeur pour la Collection ; fraîcheur et viabilité de l'information ; intérêt pour le public). Manière de réévaluer le fonds, afin d'améliorer sa cohérence et sa pertinence. » Cette définition nous semble particulièrement pertinente : d'une part, elle assume, en quelque sorte la subjectivité à l'œuvre dans toute tentative de constitution et de gestion d'une collection de bibliothèque et d'autre elle met en avant le fait que l'on doit toujours raisonner sur un segment de la collection et non sur un titre.

Partie 4 : Organisation de la bibliothèque et stratégie de présentation

1. Magasins et libre accès

1.1. De quelques définitions

1.1.1. Réserve active et magasin intermédiaire.

Différents termes sont utilisés par les bibliothécaires pour désigner les magasins dont la fonction n'est pas patrimoniale : réserves actives, magasins intermédiaires, magasins semi-patrimoniaux. La définition que donne Bertrand Calenge de la réserve active est proche de celle utilisée par l'équipe paloise pour désigner les magasins intermédiaires. Pour Bertrand Calenge sont concernés par la réserve active « *tous les documents dont l'utilisation est faible ou nulle mais dont l'âge ou l'intérêt potentiel laissent penser qu'ils ont toujours une activité possible* »⁵⁷. L'équipe paloise donne la même définition du magasin intermédiaire et ajoute que ces magasins sont prévus pour conserver un temps les années plus anciennes des périodiques non destinés aux « magasins ouverts » et ne faisant pas l'objet de conservation. Au delà des définitions, il convient de s'interroger sur le rôle d'un magasin : c'est précisément la fonction qui lui est attribuée, mais surtout l'usage dont les documents qui y sont rangés peuvent faire l'objet qui devrait déterminer son emplacement dans la bibliothèque et son agencement.

1.1.2. Le magasin ouvert

Aujourd'hui, dans les bibliothèques, les espaces ouverts au public ne sont pas seulement des lieux de consultation, la présence d'une partie des collections

⁵⁷ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. p. 213

permet aux usagers d'accéder directement aux documents. C'est ainsi qu'on distingue l'accès direct ou accès libre de l'accès indirect. Cependant, dans le cas d'une recherche précise, que le document se trouve ou non en accès libre, l'obtention d'un document passe avant tout par le catalogue, même si pour cela le lecteur est parfois obligé de s'adresser au bibliothécaire. Mais, pour certains usagers, l'inconvénient majeur de l'accès indirect, autrement dit du magasin, est qu'il ne permet pas le butinage. Il induit d'ambler une volonté, une raison précise de vouloir se procurer tel ou tel document. Confrontées à ce problème, certaines bibliothèques universitaires acceptent à titre plus ou moins exceptionnel, d'ouvrir leurs magasins aux chercheurs ou bien décident de présenter leurs collections de périodiques sur plusieurs années en libre accès. Peu de bibliothèques publiques offrent ce type d'alternative. Pour la plupart des revues, notamment celles dont l'encombrement matériel est important, hormis l'année en cours en libre accès, les autres années sont le plus souvent rangées en magasin. Si le public universitaire est autorisé à butiner, le lecteur de bibliothèque municipale n'est guère convié de ce point de vue à flâner voir à rêver, ni plus prosaïquement à approfondir une recherche en feuilletant de vieux numéros.

Le projet de « magasins ouverts » permettra aux usagers de la Médiathèque Pau Pyrénées de consulter des documents plus anciens sans passer par un intermédiaire. Mais cette commodité n'est pas le seul intérêt des « magasins ouverts ». Leur présence dans les espaces en accès libre, non seulement, matérialise la profondeur historique de l'offre mais tend à la rendre effective dans la mesure où les collections et les périodiques choisis pour y être présentés seront sélectionnés pour leur pertinence en terme d'usage et de contenu au regard du reste de l'offre. Jean-Paul Oddos décrit les « magasins ouverts » comme une sorte de périscope inversé qui permettrait de plonger dans les profondeurs de la bibliothèque. Les « magasins ouverts » renvoient une image partielle mais claire d'une partie des fonds. Au fil du temps en fonction de l'évolution des objectifs, mais également des usages constatés, cette image pourra changer, une nouvelle orientation sera donnée.

1.2. Lisibilité de la profondeur historique

1.2.1. Articulation magasins accès libre

Yves Aubin rappelle que « *la bibliothèque est limitée par ses murs, par les surfaces disponibles pour le stockage...La différenciation entre les espaces publics et les espaces des magasins n'a de signification que si l'on pose une stabilité et une séparation des collections puisque l'espace public est aussi un lieu de consultation des documents conservés en magasin.* »⁵⁸.

Par ailleurs, la profondeur historique de la collection ne vient pas de la simple accumulation de documents mais s'inscrit dans la mise en perspective des thèmes que l'on souhaite mettre en avant. Aux documents dont le contenu est plus éphémère, lié à l'actualité immédiate, correspondent des documents dont le contenu donne une profondeur. Au travers de la mise en contexte de l'offre, il s'agit d'inciter le lecteur à approfondir et au delà de l'éventuelle pérennité des contenus d'obtenir le meilleur usage des documents.

La séparation physique qui existe la plupart du temps entre collections courantes et magasins, soit pour des raisons de lisibilité de l'accès libre, soit par manque de place, doit-elle engendrer une séparation réelle des collections et faire ainsi d'un magasin un lieu d'accumulation et par conséquent de relégation des documents ? Ne peut-on au contraire, envisager la collection comme un vaste ensemble composé de documents plus ou moins récents où le magasin serait pensé comme un réservoir et l'accès libre comme un lieu d'exposition et imaginer ainsi entre ces deux espaces que seraient la collection courante et le fonds des échanges de documents ?

Ce schéma de pensée amène à reconsidérer les rapports entre le magasin et l'accès libre : le circuit d'un document ne serait pas forcément celui à sens unique de l'accès libre vers le magasin. Le magasin devient dans ce cas une véritable réserve active, au sens d'une rotation plus ou moins lente des documents entre libre accès et magasins selon que l'on veut pour un temps (« magasins ouverts ») ou ponctuellement (mise en avant de thématiques liées aux événements locaux nationaux ou internationaux), renforcer ici la profondeur historique d'une

⁵⁸ AUBIN, Yves. Espaces et collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 6, p. 116-118.

thématique ou retirer là des documents que l'on souhaite cependant préserver. Cette conception de la bibliothèque, n'est pas sans conséquence sur les plans de classement, ni même sur les systèmes de cotation et par ailleurs demande un gros investissement du personnel, mais elle s'appuie sur l'idée que l'intérêt d'un document repose en partie sur l'ensemble documentaire dans lequel il est inséré. Dans tous les cas les documents dont la durée de vie est moindre doivent être désherbés régulièrement : les conserver en magasin sous prétexte d'un regain d'intérêt ou d'une possibilité dans un futur plus ou moins proche, pour ces documents, d'entrer dans le corpus des classiques, n'a de sens que si l'on a vocation à conservation, dans le cas contraire, stocker ce type de documents risque de coûter plus cher que de racheter le moment venu des textes, qui, s'ils rencontrent la faveur du public, les interrogations de la recherche, ou plus simplement les questionnements d'une époque, seront probablement réédités.

1.2.2. Distribution spatiale et aménagement des magasins.

A Pau, la répartition spatiale des magasins en fonction du rôle et de l'usage attendu ou souhaité est une dimension prise en compte dans le projet architectural. Trois types de magasins sont ainsi prévus : les « magasins ouverts » en libre accès au sein de chaque pôle, la réserve intermédiaire sur un site distant et enfin les magasins patrimoniaux dans la médiathèque. Les magasins patrimoniaux seront facilement accessibles depuis le pôle « Patrimoine ». Leur présence au sein de la bibliothèque leur confère une valeur symbolique : ils sont la mémoire de la bibliothèque et représentent notamment au travers des fonds régionaux l'histoire de la collectivité. La définition donnée des magasins intermédiaires (usage faible) justifie leur implantation sur un site distant de la bibliothèque proprement dite. Par ailleurs le coût au mètre carré de ce site est inférieur à celui du site prévu pour la médiathèque. Au contraire la réserve active, de la manière dont nous l'envisageons ne peut pleinement jouer son rôle que si elle se trouve à proximité des espaces publics. Le positionnement du lieu, comme l'agencement d'un magasin dépendent de sa fonction. Dans le cas où l'on envisage la réserve active comme un

complément du libre accès, l'organisation spatiale et l'aménagement doivent favoriser cette fonction. Dans une médiathèque organisée en pôles thématiques, il peut être pertinent d'adopter la même configuration pour les magasins. Chaque pôle disposant de son magasin organisé selon la classification adoptée pour le libre accès. Cet agencement donnera une lisibilité de la profondeur historique. La segmentation des magasins, dans la mesure où les documents y sont stockés à l'identique du libre accès, présente l'avantage de pouvoir suivre via le catalogue l'évolution quantitative d'un thème ou d'un domaine précis. Si l'on décide de conserver un temps certains documents après les avoir retirés du libre accès, notamment pour suivre un thème ou dans l'optique d'une utilisation ultérieure (expositions, animations), cette organisation peut s'avérer très utile. Le rôle que l'on donne à un magasin dépend, nous semble-t-il, des orientations et des projets de développement des collections, aussi l'analyse de ses questions devrait se faire dès la phase de conception du projet pour que soient prises en compte ses conséquences architecturales.

2. Stratégies de présentation en libre accès

2.1. Plan de classement et aménagement de l'espace

Le plan de classement définit la manière dont on organise les collections en libre accès. L'aménagement doit tenir compte de la nature des documents, de leur complémentarité, de leur visibilité. La présentation de la collection s'inscrit dans une tension entre une représentation des savoirs et des usages constatés.

La répartition des collections en pôles thématiques, par centres d'intérêt ou par secteurs d'usage, qu'elle soit perçue par l'utilisateur comme contraignante ou au contraire comme adaptée, induira de toute façon des comportements différents et ne favorisera pas les mêmes parcours. Nous avons dit précédemment que la généralisation de l'organisation des médiathèques en pôles documentaires favorisait une conception de la bibliothèque basée sur la cohérence intellectuelle des contenus. Mais nous avons vu que parallèlement une certaine conception de la

bibliothèque comme « lieu de vie », avec le développement d'espaces non strictement documentaire (exemple de la « brasserie des idées » à Pau), progresse en France. Ainsi, les différents espaces de la médiathèque devraient être également pensés en fonction des modes d'appropriation et des temporalités multiples liées aux différents types de documents : lire une bande dessinée, consulter la presse, vérifier une définition dans un dictionnaire, se plonger dans un essai, ou encore regarder un documentaire sont autant de modalités de consultation qui induisent des états aussi bien corporels qu'intellectuels très différents et qui par conséquent réclament un environnement adapté.

2.2. Choix du mobilier et densité de la collection.

Le choix du mobilier, son agencement dans la bibliothèque, la hauteur des étagères la densité des documents sont autant d'éléments déterminants qui peuvent favoriser ou au contraire entraver l'appropriation. Habituellement, on cherche à aérer les collections, une offre trop dense faisant perdre à la collection la cohérence et la visibilité recherchée lors de la constitution. Mais dans le cas du projet de Médiathèque paloise on cherchera au contraire à distinguer les « magasins ouverts » du reste du libre accès en densifiant l'offre. Contrairement au mobilier de l'ensemble du libre accès qui sera choisi sur catalogue, le mobilier destiné à recevoir les collections éditoriales et les périodiques sera dessiné par l'architecte. Le traitement spécifique de ces magasins, mobilier élevé, densité des collections sur les étagères, traitement architectural, leurs confère d'emblée un rôle distinct et complémentaire du reste du libre accès. Le mobilier prévu pour le reste du libre ne doit pas arrêter la vue, les collections sur les étagères devront être aérées.

Pour garder au fil du temps une présentation aérée des collections, il est nécessaire de désherber régulièrement. Si l'on dispose de peu d'espace, il est peut-être plus pertinent de repenser l'articulation et la complémentarité entre magasins et espaces publics que d'entasser les documents

2.3. « Des documents là où on ne les attend pas ».

Nous avons vu que l'analyse de la complémentarité des disciplines était importante au moment de la constitution de la collection et chaque fois que l'on cherche à

valider le bien-fondé des acquisitions. Cette « offre d'interdisciplinarité » passe aussi par « la mise en proximité de documents différents par leurs contenus et leurs disciplines »⁵⁹. Bertrand Calenge y voit « une offre d'interdisciplinarité d'usage », basée sur le désir d'aiguiser la curiosité du public.

Le projet palois prévoit d'introduire des fictions dans les pôles à caractère documentaire et de faire coexister ainsi ouvrages de vulgarisation scientifique, corpus d'auteurs et romans, polars, ou encore bandes dessinées. On pourra par exemple trouver dans le pôle « Sciences et techniques » des œuvres de Jules Verne, Carl Sagan ou Isaac Asimov, au milieu d'ouvrages de vulgarisation scientifique sur la physique, l'astrophysique les mathématiques, ou encore de documents sur les techniques de l'ingénieur. Des polars historiques, philosophiques, seront disséminés dans le pôle « Homme et Société ». On est là dans une approche transversale non pas de la constitution de la collection en tant que contenu mais en tant que stratégie de présentation.

Nous ne pouvons pas pour l'instant juger de l'efficacité de cette méthode puisqu'il s'agit d'un projet, cependant au delà des objectifs que l'on cherche à atteindre et des résultats futurs, toute expérience de ce type nous apparaît comme importante à développer en bibliothèque.

L'expérience de « de mise en « stabulation libre » d'une partie des collections »⁶⁰ menée par Pierre-yves Lador prouve que l'imagination dont on peut faire preuve pour mettre en valeur des documents si elle n'est jamais totalement satisfaisante est toujours intéressante. Cette expérience qui consistait à promouvoir des ouvrages et des auteurs en les insérant entre des best-sellers et à présenter l'ensemble sur un mobilier spécifique réservé à cet usage montre que si certains de ces ouvrages « n'ont pas décollés », ils ont malgré tout, obtenu « des scores meilleurs qu'en rayon ».

Ce type d'expérience demande un investissement important du personnel. D'une part parce qu'il remet en cause les systèmes de classification habituels et d'autre part parce qu'il réclame une culture du changement et de l'innovation qu'il est

⁵⁹ CALENGE, Bertrand. A la recherche de l'interdisciplinarité. In : *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 4, p 5-13

⁶⁰ LADOR, Pierre-Yves. Une expérience de mise en « stabulation libre » d'une partie des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 54-56

parfois difficile d'impulser. Il nous semble en effet, important d'accepter de renoncer à une expérience le jour où l'on se rend compte que cela ne fonctionne pas, sans pour autant abandonner l'idée de nouvelles stratégies.

2.4. Espaces réels, espaces virtuels

L'évolution des technologies (GED, moteur de recherche..) et des formats (XML, ...), permet d'ores et déjà d'imaginer des systèmes d'information de plus en plus intelligents. Si l'importance de la mise en valeur des collections dans les espaces réels de la bibliothèque, ne laisse plus personne indifférent, un travail important de mise en espace virtuel des collections reste à développer. Les outils dont on dispose aujourd'hui devraient nous aider à montrer l'invisible, c'est à dire les relations qui existent entre les contenus, les supports et d'autre part à baliser des sentiers de découvertes adaptés aux besoins, aux envies, aux contraintes de chacun.

Conclusion

La bibliothèque publique acquière au fil du temps des documents mais constitue et gère une collection. Elle est au service d'une communauté et établit en ce sens une politique de constitution et de gestion de la collection qui lui est propre. Cette collection à la différence de la plupart des librairies présente la particularité de proposer au public des documents récents et des documents plus anciens qui constituent ce que l'on appelle un fonds. Tous les documents qui entrent dans la bibliothèque ne peuvent y rester. C'est pourquoi sont mises en place des politiques de conservation, de conservation partagée et de désherbage. La durée de vie des documents à l'intérieur de la bibliothèque dépend du degré de pérennité du segment de collection dans lequel ils sont intégrés, de leur pertinence en terme d'usage et de contenu par rapport à ce segment. La profondeur historique de la collection en libre accès est donnée d'une part par la présence d'un « cœur de collection » constitué de documents jugés à un moment donné importants au regard de l'histoire des connaissances et de la production artistique, littéraire ou scientifique et d'autre part par la mise en perspective de ressources plus anciennes susceptibles à condition d'être mises en valeur et facilement accessibles de rencontrer un usage. Cette mise en perspective passe tout à la fois par une mise en espace physique qui donne à lire la profondeur et rend compte de la richesse de la bibliothèque, par une mise en espace virtuel capable d'optimiser l'usage des documents ainsi que par la médiation nécessaire à l'appropriation.

Pour maintenir la dimension diachronique de la collection et anticiper son évolution, des documents formalisant les objectifs et les méthodes d'acquisition, de désherbage et de conservation sont rédigés. Ces documents et ces outils servent de guide aux bibliothécaires, ils sont un cadre dans lequel doit s'exercer sa compétence et sa curiosité. Par ailleurs, ils valident, notamment au travers de la charte documentaire, un projet c'est à dire des choix d'ordre culturel et en conséquence politiques.

Bibliographie

GÉNÉRALITÉS

AROT, Dominique. Problématique du traitement de l'information par les bibliothèques. In : *Actualité, informations, services de référence en bibliothèques : journée : profession bibliothécaire du 7 avril 1998* [organisée par l' IUT Michel de Montaigne] / sous la dir. De Marie Dinclaux et Jean-Pierre Vosgin. Gradignan : Editions Filière Bibliothèques/ Médiathèques, 1999. (Lecteurs, bibliothèques, usages nouveaux). p. 22
ISBN : 2-911185-04-8

PUBLICS ET COLLECTIONS : L'OFFRE ET LA DEMANDE

BERTRAND, Anne-Marie. Collections et publics en bibliothèque In *Les politiques d'acquisition en BDP : actes des journées de l'ADBDP tenues du 8 au 10 novembre 1999* [en ligne]. Nîmes : ADBDP, 1999. [réf. du 15. 09. 2004].
Disponible sur
<<http://www.adbdp.asso.fr.associations/journees1999/bertrand.htm>>

CALENGE, Bertrand. La collection entre offre et demande ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 2, p. 40-48.

LAHARY, Dominique. Pour une bibliothèque polyvalente : à propos des best-sellers en bibliothèque publique. *Bulletin d'information de l'ABF*, 2000, n° 189, p. 92-102

PEIGNET, Dominique. La bibliothèque entre mutation de l'offre et mutation de la demande ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 2, p. 10-17.

ROMAN, Joël. Des bibliothèques pour une culture vivante. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 2, p. 10-12.

PUBLIC, FRÉQUENTATION ET USAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ALIX, Yves, WAHNICH, Stéphane. Une familiarité distante : enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 2, p. 62-73.

BARBIER-BOUVET, Jean-François. L’embarras du choix : sociologie du libre accès en bibliothèque. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 294-298.

CALENGE, Bertrand. Publics nomades, bibliothèque familiale : enquêtes sur le public de la bibliothèque municipale de Lyon. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 6, p. 67-72.

DOURY-BONNET, Juliette. Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 5, p. 106-108.

PRINGUET, Martine. La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 1, p. 97-98.

MODÉLISATION DE LA COLLECTION

CARBONE, Bruno. De l’esprit des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 3, p. 27-33.

CALENGE, Bertrand. A la recherche de l’interdisciplinarité. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 4, p. 5-13.

PARROCHIA, Daniel. Nécessité des réservoirs et exigence des flux : vers une néo-bibliothéconomie. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 38-46.

POLITIQUES DOCUMENTAIRES

Généralités

AROT, Dominique. Politiques documentaires et politiques de collections : raison et passion. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 2, p. 88-91.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d’acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994. 408 p. (Collection Bibliothèques).
ISBN : 2-7654-0554-9

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. 386 p. (Collection Bibliothèques).
ISBN : 2-7654-0886

DUSSERT-CARBONNE, Isabelle. Les outils des politiques documentaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n° 4, p. 112-114.

MULLER, Joëlle. Le cas de la médiathèque de la Cité des sciences In : *Construire des indicateurs et des tableaux de bord /* sous la dir. de Pierre Carbonne. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, Paris : Ed. Tec et Doc, 2002. (Collection la Boîte à outils ; vol. 15)
ISBN : 2-910227-45-6 Enssib 2-7430-0550-5 Tec et Doc

GROUPE DE RECHERCHE BIBLIOTHECONOMIQUE APPLIQUEE AUX OUTILS DES POLITIQUES DOCUMENTAIRES (France). *POLDOC.* [en ligne] [réf. du 15. 10. 2004].
Disponible sur
<<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc>>

Charte des collections

Bibliothèque municipale de La Rochelle. *Charte des collections.* 1997. [en ligne]. [réf. du 10/12/04]. Disponible sur :
http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Rochelle_BM2.htm

Bibliothèque municipale du Mans. *Les acquisitions.* 1998. [en ligne]. Disponible sur : http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Mans_BM2.htm

Acquisitions

CALENGE, Bertrand. Outils formalisés des politiques d'acquisition In *Les politiques d'acquisition en BDP : actes des journées de l'ADBDP tenues du 8 au 10 novembre 1999* [en ligne]. Nîmes : ADBDP, 1999. [réf. du 15. 09. 2004].
Disponible sur
<<http://www.adbdp.asso.fr/association/je1999/calenge.htm>>

CALENGE, Bertrand. *Questions de niveaux :* Texte de la conférence prononcée lors de la 3^{ème} journée d'étude de Poldoc du 25 septembre 2003 [en ligne]. Lyon : Poldoc, 2003. [réf. du 19. 10. 2004].
Disponible sur
<<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/doc.php?id=7>>

GIAPPICONI, Thierry. *Le conspectus :* une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections : rapport de l'équipe « Conspectus » de Poldoc, présenté à la journée d'étude du 17 mai 2001 [en ligne]. Lyon : Poldoc, 2001. [réf. du 21. 10. 2004].
Disponible sur
<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/aff_notice.php?id=474 >

TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèques d'étude et de recherche.* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2001. 185 p.
ISBN : 2-910227-34-0

Désherbage

GAUDET, Françoise, LIERBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996. 262 p. (Collection Bibliothèques).
ISBN : 2-7654-0632-4

Bibliothèque municipale de Chambéry. *Tableaux de critères de désherbage courant des Bibliothèques Municipales de Chambéry.* 2004. [en ligne]. [réf. du 10/12/04].

Disponible sur : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/doc.php?id=13>

Bibliothèque municipale de Reims. *Guide du désherbage.* [en ligne]. [réf. du 10/12/04]. Disponible sur :

http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Reims/Reims_BM6.htm

Bibliothèque municipale de Laval. *Elimination 97 : note de présentation.* 1997. [en ligne]. [réf. du 10/12/04]. Disponible sur :

http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Laval_BM6.pdf

Conservation patrimoine

BARBIER, Frédéric. Patrimoine, production, reproduction. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 5, p. 11-20.

ODDOS, Jean-Paul (sous la dir.). *Le Patrimoine : histoire, pratiques et perspectives.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1997. 442 p. (Collection Bibliothèques).

ISBN 2-7654-0680-4

MELOT, Michel. Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t. 49, n° 5, p. 5-10.

VILLARD, Hubert. Un plan de conservation : mise en œuvre à la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 6, p. 94-100.

Mise en espace

AUBIN, Yves. Espace et collections : les espaces documentaires une nouvelle approche. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 6, p. 116-118.

BOURGET, Laurence. *La création des pôles thématiques à la Bibliothèque Universitaire de Bron : rapport de stage.* Villeurbanne : ENSSIB, 2003. pagination multiple.

CALENGE, Bertrand. Espace et collections : un espace documentaire renouvelé et géré dans la durée. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 3, p. 21-26.

DUPERRIER, Alain. Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges. In Classements, mises en espace, départementalisations : voyages dans quelques bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 78-94.

HERANZ, Esther. Mettre en scène les ressources d'une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence. In Classements, mises en espace, départementalisations : voyages dans quelques bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 78-94.

ICARDO, Marie-Noëlle. L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble. In Classements, mises en espace, départementalisations : voyages dans quelques bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 78-94.

LADOR, Pierre-Yves. Une expérience de mise en « stabulation libre » d'une partie des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 54-56

MAUGER, Isabelle. *La départementalisation, nouvelle présentation des collections ou nouveau modèle de bibliothèque ? : mémoire d'étude.* Villeurbanne : ENSSIB, 2002. pagination multiple

MORAGAS, Montserrat, JENSEN, Mogens, HERANZ, Esther [et al]. Classements, mises en espace, départementalisations : voyages dans quelques bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1, p. 78-94.

VERON, Eliséo. *Espace du livre : perception et usage de la classification et du classement en bibliothèques.* Paris : BPI, 1989. 99 p. (Etudes et Recherche). ISBN : 2-902706-22-7

PRATIQUES CULTURELLES

LAHIRE, Bernard. *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi.* Paris : Ed. de la Découverte, 2004. 777 p. (Textes à l'appui). ISBN : 2-7071-4222-0

EDITION

BOURDIEU, Pierre. Une révolution conservatrice dans l'édition in *Edition, éditeurs.* Paris : Ed. du Seuil, 1999, vol. 126-127, p. 3-28 (Actes de la Recherche en Sciences Sociales). ISBN : 2-02-036746-7

MUSÉES

BALLE, Catherine (dir.) *Musées et organisation*. Arles : Actes Sud, 2003. 186 p.
ISBN : 2-7427-4665-X

GOURARIER, Zeev. Les espaces de l'exposition. *Connaissance des arts*, 1997, n° 535, p. 70-74.

MONTPETIT, Raymond. Une logique d'exposition populaire : les images de la muséographie analogique. *Publics et musées*, 1996, n° 9, p. 55-100.

POULOT, Dominique. *Patrimoine et musées*. Paris : Hachette, 2001. 223 p.
(Carré Histoire).
ISBN : 2-01-145183-3

P. W. « *Ecrire* » une exposition ou une muséologie bien pensée. *Travaux publics*, 2001, vol. 1070, p. 91-93.

P. W. *La naissance d'une discipline*. *Travaux publics*, 2001, vol. 1070, p. 88-90.

TEBOUL, René et CHAMPARNAUD, Luc. *Le public des musées : analyse socio-économique de la demande muséale*. Paris, Montréal : L'harmattan, 1999. 134 p.
ISBN : 2-7384-7417-9

Table des annexes

ANNEXE 1	I
Annexe 1-1 : Options fondamentales de la future MIDR	II
Annexe 1-2 : Liste des titres prévus pour les « magasins ouverts »	IX
ANNEXE 2	XV
Annexe 2-1 : Schéma des consignes de désherbage pour les ouvrages en libre accès	XVI
Annexe 2-2 : Schéma des consignes de désherbage des documents multimédia	XVII

Annexe 1

Annexe 1-1 : Options fondamentales de la future MIDR

La nouvelle *Médiathèque intercommunale à identité régionale* (MIDR), dont la construction a été décidée par la CDA Pau Pyrénées en juillet 2003, poursuit des objectifs à la fois culturels, scientifiques et citoyens.

1. Ces objectifs, rappelés ci-dessous, devront s'inscrire le plus lisiblement possible dans l'architecture et l'aménagement des espaces publics et internes.

Des objectifs culturels :

. il s'agit d'affirmer par l'ampleur du projet et des collections qui seront mises à la disposition du public que la diffusion du livre, des revues, des films, des enregistrements sonores, des images, des informations en général... ne relève pas uniquement du domaine de l'échange commercial, mais, plus que jamais, de la culture, c'est à dire des idées, des valeurs qui fondent le « vivre ensemble » d'une population dans toutes ses composantes – d'âge, de sexe, d'emploi ou d'origine

. l'offre de documents publiés ou de sources inédites, proposée sans hiérarchie de support, s'inscrira au cœur d'une institution vivante, pratiquant l'accueil, l'orientation, le conseil, proposant de façon quotidienne des manifestations telles qu'exposition, animations, débats, conférences, expérimentations scientifiques ainsi que des lieux de simple confort ou bien-être

. la Médiathèque devra proposer à ses publics, divers mais cohabitant dans les mêmes espaces, une organisation des savoirs reflétant la variété extrême des disciplines, comme les remises en causes, les interrogations, les regards nouveaux posés sur ces disciplines, ou les liens nouveaux, parfois inattendus que celles-ci tissent entre elles. La libre circulation entre les savoirs, la place donnée à la curiosité, aux expérimentations, à l'autonomie du lecteur, l'organisation « circulaire » des disciplines autour de deux pôles majeurs : les sciences et les « références » (l'encyclopédisme d'aujourd'hui) concrétiseront cette ambition

Des objectifs scientifiques :

. La Médiathèque permettra de mieux conserver, mettre en valeur et diffuser les collections documentaires et patrimoniales, elle les reliera aux autres fonds par des catalogues collectifs de qualité, interrogeables à distance et permettant à la communauté scientifique un accès facilité à ces sources ; elle suscitera la curiosité des publics pour ces documents chargés de valeur ou de beauté et incitera à leur découverte

. elle proposera une large « bibliothèque virtuelle » rassemblant des images et des sources inédites, des études et des travaux, des points d'accès à des ressources en ligne ; cette bibliothèque s'appuyant sur la technologie du Très haut débit et les moteurs de recherche les plus performants permettra une diffusion très large et des rapprochements inédits ; pour les documents les plus rares, elle contribuera à leur publication, sans se substituer aux professionnels de l'édition

. elle mettra au cœur des parcours de loisirs, de recherche, de travail, la démarche scientifique, comme curiosité individuelle, éveil au monde pour les plus jeunes et méthode de travail partagé

. elle aura la volonté constante d'être un lieu « d'authenticité », c'est à dire un lieu où les informations et les sources documentaires font l'objet d'une recherche de vérité et de caractère scientifique

Des objectifs de citoyenneté :

. la Médiathèque devra refléter une volonté de démocratisation de la culture en recherchant la plus grande accessibilité possible, conjuguée au plan matériel (accès en tous espaces et par des voies communes aux personnes valides ou handicapées), au plan intellectuel (offre documentaire diversifiée allant du plus simple au plus « pointu », avec un seul critère de qualité) et au plan symbolique (la médiathèque, « maison de tous », est largement ouverte aux publics sans discrimination d'âge, d'origine, ou de maîtrise des outils informatiques)

. Ce nouvel équipement a été d'emblée voulu conçu dans le cadre d'un réseau communautaire, avec la recherche d'un maillage de services et de ressources pour tous les quartiers et bassins de population de l'agglomération, d'un partage permanent des compétences et avec la mise en place de « services communautaires », déclinés en termes d'espaces, de moyens techniques ou logistiques

. Cette Médiathèque, s'inscrivant dans l'histoire et la tradition des bibliothèques de l'agglomération de Pau, sera dans le même temps résolument « ouverte sur le monde » et sur les questions aujourd'hui, autant par le pluralisme de ses sources documentaires que par toutes les propositions de débats, de découvertes, de confrontations pacifiques qu'elle saura susciter.

La Médiathèque intercommunale de Pau Pyrénées s'inscrit enfin dans une politique nationale, mise en place dans les années 1980, de ré équipement du territoire en bibliothèques modernes, avec l'objectif affirmé de développement d'un *service de Lecture publique*. Elle devra s'inspirer des meilleures réalisations, et se tourner résolument vers l'innovation en matière d'accessibilité et de démocratisation de la lecture et des techniques nouvelles d'information.

2. Un ensemble d'espaces ou de dispositifs particuliers déclineront ces objectifs culturels, scientifiques et citoyens. Ils sont décrits dans le Programme général et le Programme détaillé joints. Les notes qui suivent visent à donner rapidement, pour certains d'entre eux, un « **esprit des lieux** » :

. Le hall d'accueil :

Espace libre, inspiré du « forum », sans rupture avec l'espace extérieur, lieu de première découverte, très animé, distribuant des espaces d'animation culturelle, ayant des rythmes et des horaires autonomes, lieu d'attrait et plate-forme d'information sur les activités culturelles de toute l'agglomération, lieu de regroupement, de rencontre, de rendez-vous, point de départ aussi de tous les parcours de découverte et d'appropriation de la Médiathèque

. La « brasserie des idées »

Espace de détente et de rencontre, inspiré pour une part des « cafés viennois », où l'on peut en toute quiétude feuilleter un quotidien ou parcourir un ouvrage emprunté en buvant un thé ou un café, mais se regrouper aussi pour discuter, préparer un exposé, suivre, sans gêner les autres, des nouvelles sur les « télévisions du monde », naviguer sur Internet et participer à des forums virtuels, ou débattre régulièrement avec des invités de littérature, de science, de philosophie lors de soirées consacrées à ces thèmes ; fumeurs, non-fumeurs, groupes ou lecteurs solitaires, adolescents ou personnes âgées pourront choisir des espaces ou des « coins » à leur convenance

. L'espace « polymorphe »

un espace simple, presque austère, mais transformé en quelques gestes et par quelques éléments de mobilier ou techniques (tapis, poufs, tabourets, draperies, écran, éclairages...) en une petite scène, un cercle de lecture, un espace de réunion, un lieu de démonstration ou de performance, une caverne d'Ali Baba...

. L'espace d'exposition

Cet espace est particulièrement adapté à la mise en valeur des documents patrimoniaux de la Médiathèque (livres et revues anciennes, dessins, photographies, estampes, reliures, petits objets) ainsi qu'à la production graphique contemporaine (livres d'artistes, dessins et photographie,

design) ; les supports, les éclairages, la qualité de l'aménagement permettent de passer de l'historique au plus contemporain sans « anachronisme ».

. L'organisation thématique et le rapprochement des supports

les collections documentaires et de loisir sont entièrement présentées en libre-accès, sur des rayonnages qui n'arrêtent pas la vue sur l'espace global et n'entravent pas la circulation (en particulier des personnes handicapées) ; elles sont réparties par grands « pôles thématiques » facilement identifiables (« Vie pratique, loisir, sport, voyage », « Musique, cinéma et arts vivants »,...), où tous les supports d'information sont rapprochés (sans être confondus) : monographies, revues, albums, films sur DVD, enregistrements sonores sur CD, multimédia sur Cdrom ou écrans informatiques ; les pratiques variées de déambulation, de feuilletage sommaire, de lecture ponctuelle, de travail approfondi, d'écoute ou de visionnage sur place doivent être possibles dans chaque espace, ainsi que le passage rapide (physique ou virtuel) à un autre espace

. Les « magasins ouverts »

des magasins ouverts, identifiables au sein de la plupart des pôles thématiques (espace particulier, mobilier, densité de la collection,...), proposeront, en complément des documents en libre-accès, empruntables à domicile, des ensembles de documents plus anciens ou de référence, consultables sur place, organisés d'une façon différente et complémentaire de celle du libre-accès, en général par ensembles éditoriaux : grandes revues de référence ou grandes collections d'éditeurs ; ces magasins ouverts donneront à la plupart des pôles thématiques une « profondeur » historique ou scientifique supplémentaire

. Le secteur jeunesse et son organisation

le secteur jeunesse prendra en compte la diversité des âges, des goûts, des pratiques des enfants et jeunes (de quelques mois à 12-14 ans), en veillant à bien marquer les fortes évolutions, en particulier la recherche d'autonomie et de « particularisme » des pré-adolescents ; les « passages » (plus que « frontières ») ne recouperont pas les divisions scolaires et seront surtout marqués par l'offre documentaire et l'aménagement des espaces ; la présence des parents pour les tout-petits, comme les pratiques de lecture, d'écoute, de travail en groupe des plus grands seront favorisées ; l'ambiance générale, marquée par rapport aux espaces adultes, permettra une appropriation par les divers publics jeunes

. Le pôle sciences et techniques

la Médiathèque mettra la documentation scientifique et technique au « centre géographique » de ces collections ; il ne s'agit pas d'instituer le lieu d'une nouvelle « religion révélée » mais de

mettre en exergue la condition du savoir d'aujourd'hui : acquis et remis en questions, démarche d'expérimentation et d'innovation, conditions et précaution de la recherche, conséquences sur les autres domaines du savoir, préalables éthiques ou philosophiques... ce pôle sera le lieu majeur de contact entre générations (les collections seront communes, des « benjamins » aux adultes), il sera particulièrement ouvert aux animations (espaces intégrés pour des expérimentations, des machines, le visionnage de documentaires) et à la médiation en général.

. Le pôle de « références »

en symétrie avec le pôle très animé des Sciences et techniques, le pôle de référence proposera à tous les publics une synthèse des savoirs, d'un point de vue encyclopédique ; cet espace permet aussi bien une vérification rapide sur un sujet (encyclopédie, dictionnaires, grandes synthèses, atlas) qu'un travail plus approfondi de quelques heures ; il ne se présente pas comme une « salle d'étude » ou un espace scolaire, mais permet des modes de consultation ou de travail variés (debout sur pupitre, assis à une table ou en fauteuil, travail à deux,...) ; le confort, le silence, la qualité de la lumière ou des éclairages individuels sont particulièrement recherchés

. L'offre multimédia et les accès nombreux à Internet

l'offre multimédia, les accès à Internet ne viennent pas en « complément » mais sont totalement intégrés à l'offre documentaire ; tous les postes informatiques dans tous les espaces offrent des informations sur la Médiathèque, un repérage de ses ressources (et celles du réseau), une recherche simplifiée sur tous les supports disponibles, des renvois vers des sources documentaires consultables à distance et la consultation directe des ressources numérisées constituant la « bibliothèque numérique » ; seuls le visionnage de films, l'écoute longue de musique (documentaires ou fictions, enregistrements dépassant quelques minutes) sont organisés sur des postes dédiés, avec un confort et des conditions d'écoutes particuliers.

. Les banques d'accueil, d'orientation, de conseil

la présence et la médiation humaine sont au cœur du fonctionnement de la Médiathèque, en équilibre avec la recherche d'autonomie et d'automatisme de certaines démarches (simplification des outils informatiques, enregistrement possible des emprunts sur bornes automatiques, impression des résultats d'une recherche ou d'un document numérisé) ; le retour des prêts s'effectue dans les pôles thématiques, des banques d'accueil, d'orientation, de conseil, ponctuent le libre parcours dans les espaces ; ces banques favorisent le contact direct entre professionnels et public, elles permettent si nécessaire les échanges longs, égalitaires ; par leur répartition et leur positionnement, elles favorisent la maîtrise de l'espace aussi bien d'un point de vue interne que public.

. L'espace de « méditation » face aux Pyrénées

la Médiathèque sera édifée sur un site doté d'un environnement et d'un point de vue exceptionnels (par Beaumont et paysage des Pyrénées) ; ces deux éléments marquent fortement l'identité paloise, de façon historique et affective ; ce patrimoine singulier doit être intégré à la Médiathèque, non pas en le banalisant, mais en le restituant dans son caractère exceptionnel ; un espace calme, confortable et très sobre sera dédié à cette « vue », permettant le « partage silencieux » pour des publics qui n'y ont pas tous accès à domicile et la découverte émerveillée pour des publics de passage.

. La qualité des espaces de travail internes

les espaces internes ne sont pas traités comme de l'espace résiduel ; ils sont strictement adaptés à la variété des tâches des professionnels, dans toutes leurs composantes administratives, de traitement intellectuel ou physique, de concertation, d'organisation, de communication... ils permettent la circulation aisée des documents, souvent par volumes importants, mais tout autant des personnes et des informations ; ils sont organisés autour d'un « forum » interne matérialisant les croisements nécessaires entre domaines d'interventions ou les domaines scientifiques , ils permettent une circulation logique des documents basée sur les processus des tâches bibliothéconomiques (« circuit du livre ») ; ils offrent un confort de travail optimal (mobiliier ergonomique, éclairage naturel, fenêtres ouvrant sur l'extérieur, services au personnel comme espace de restauration, espace détente, etc.)

. La mise en place de services communautaires

La Médiathèque, en tant que « tête de réseau » des bibliothèques de l'agglomération, doit proposer des espaces et des services attrayants facilitant la coopération ou la mutualisation de moyens, sans que cela soit ressenti comme une volonté centralisatrice ; les salles de formation, de concertation, les ateliers, les espaces de préparation d'exposition, les magasins... (décrits dans le Programme) sont des lieux partagés par les professionnels de l'agglomération ; ils sont recherchés pour leur fonctionnalité et leur confort de travail.

3. Les qualités du bâtiment reflétant ces objectifs :

. l'architecture ne doit pas imposer un mode particulier d'usage de la médiathèque ; elle doit au contraire rechercher l'équilibre entre des pratiques diverses, presque contradictoires, dans tous les cas variées : équilibre entre l'ouverture et le sentiment de « protection », entre le caractère vivant et le confort (notion déclinable selon l'âge !) nécessaire à la lecture, entre la richesse de l'offre et

la taille humaine des espaces et des mobiliers, entre la lisibilité générale du bâtiment et le désir de parcours « buissonniers »...

. l'architecture doit proposer une réflexion sur l'acte simple et irremplaçable de la lecture – de l'écoute ou du visionnage attentif ; la médiathèque est d'abord un lieu où l'on peut découvrir - et s'absorber dans cette découverte quelques minutes ou quelques heures – des documents de toute sorte, ceux qu'on cherchait et davantage peut-être ceux qu'on ne cherchait pas ; c'est ce moment particulier qui doit être mis au centre – comme prélude à des pratiques culturelles individuelles ou collectives, poursuivies à l'extérieur, mais dont le désir est né là.

. le confort visé, quel que soit le moment de la journée ou la saison, doit conjuguer des éléments de lumière (luminosité chaleureuse sans effets d'aveuglement ou de surchauffe), d'acoustique (l'ambiance vivante peut être perçue sans bruits agressifs), de matériaux variés et de grande qualité, de couleurs... la qualité de l'aménagement intérieur (robustesse, finitions soignées, matériaux et couleurs vivants) est fondamentale : comme « geste architectural », la Médiathèque doit se « lire » - surprendre, ravir, se découvrir, se laisser approprier – autant de l'intérieur que de l'extérieur.

. ces qualité de confort, de bien-être, d'accès et de circulation aisés, de qualité des espaces intérieurs (en relation avec la qualité environnante, notamment la lumière), s'appuient sur le respect du aux publics dans leur extrême variété : la médiathèque ne propose pas le plus petit commun dénominateur en matière d'espace public ; mais au contraire une vision renouvelée de cet espace, conjuguant la beauté et le confort du bâtiment à la richesse des collections et à la qualité de l'accueil.

Jean-Paul Oddos
Conservateur général
Chef de projet MIDR

Annexe 1-2 : Liste des titres prévus pour les « magasins ouverts »

LISTE DE PÉRIODIQUES REJOIGNANT LES MAGASINS OUVERTS
--

I ARTS ET LITTÉRATURES

Rappel : 100 titres de périodiques en libre accès, 10000 doc en magasins ouverts

Périodiques Littérature		Périodiques Arts	
Titre	BIPP	Titre	BIPP
Poétique	Coll.	Art Press	1978-
Textuel	-	Dada	Jeunes
Obliques	Coll.	Cimaise	1997-2000
Cahiers de l'Herne	Coll.	L'Œil	-
Pavillon rouge	-	Caméra internationale	-
Caravanes	-	Connaissance des arts	1965-
NRF	1924-	Nouvelles de l'estampe	-
L'infini	1983-	Parachute	-
9 ^e art	1996-	Urbanisme	1992-
A suivre	1994-1998	Ephémères	-
Albatros	1995-	Graphisme international	-
Brèves	1983-	Chasseur d'images	1992-
Cahier critique de poésie	1999-	Etudes photographiques	1997-
Critique	1950-	Les cahiers du MNAM	-
Europe	1927-	Beaux-arts	1988-
Fluide glacial	1998-	Revue d'esthétique	-
L'avis des bulles	2000-	Architecture d'aujourd'hui	1975-
Magazine litt.	1966-	Techniques et architecture	1983-
L'œil de boeuf	1997-	Dossiers de l'Art	-
Po&sie	Coll.	Estampille	1989-
Poésie	1987-	Etapes graphisme design	2004-
Poésie 1	2002-	Etudes photographiques	1997-
Propos de campagne	1994-	FMR	1999-
Quinzaine litt.	1966-	Graphis design annual	1982-
RSH	1970-	Graphis photo	1989-
Triages	2003-	L'art aujourd'hui	-
Verso	1996-1998	Minautaire	-

		Nouvelles de l'estampe	-
		Photo nouvelles	-
		Recherche photographique	-
		Revue de l'art	1971-
		Revue d'esthétique	-
		Revue du Louvre	-
		Scribanne	1992-2002

II SCIENCES ET TECHNIQUES

Rappel : 70 titres de périodiques en libre accès, 3000 doc en magasins ouverts

Périodiques ST		Périodiques ST Jeunesse
Titre	BIPP	Titre
Ciel et espace	2003-	Tangente
Insectes	1989-	Cosinus (La Pepinière)
Pour la science	1977-	
La Recherche	1970-	
Revue d'histoire des sciences	1957-	
Sciences et avenir	1972-	
Sciences et vie junior	1991 ?-	
Sciences et vie micro	1984-	
Usine nouvelle	1973-	
Nature (en anglais)	-	

III FONDS REGIONAL

Rappel : 30 titres de périodiques en libre accès, 2000 doc en magasins ouverts

Périodiques FR	
Titre	BIPP
Adour Garonne	1973-
Sud-Ouest Nature	1978-
Sté mycologique du Béarn	1996-
Lettres d'Aquitaine	2000-
Atlantica	1991-
La Revue des dossiers	1983-
Centre d'étude du protestantisme béarnais	1987-
Lettre d'information du Musée Jeanne d'Albret	1997-
Pyrénées	1896-
Passe montagne	1979-
Garona	1985-
Institut aquitain d'études sociales	1987-
Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes	1981-
Pyrénées magazine	1989-
Sud-Ouest européen	1998-
Association Mémoire collective en Béarn	1986-
Le Festin	1986-

IV MUSIQUE ET CINEMA (propositions)

Rappel : 100 titres de périodiques en libre accès, 4000 doc en magasins ouverts

Périodiques Musique		Périodiques Cinéma	
Titre	BIPP	Titre	BIPP
Rock & Folk	1974-	Cahiers du cinéma	1983-
Diapason	1961-	Cinéastes	-
Trad magazine	1998-	Trafic	-
Coda	-		

V PATRIMOINE

Rappel : 20 titres de périodiques en libre accès, 3000 doc en magasins ouverts

Périodiques PAT	
Titre	BIPP
Nouvelle du livre ancien	1992-
Arts et métiers du livre	1999-
Revue française d'histoire du livre	1964-
Nouvelles de l'estampe	-

VI REFERENCES

Rappel : 50 titres de périodiques en libre accès, 3000 doc en magasins ouverts

Périodiques REF	
Titre	BIPP
Bibliographie annuelle de l'histoire de France	1953-
Etudes de la documentation française	276 doc
Dossiers et documents. – Le Monde	1973-
Clés de l'actualité	Jeunesse
Clés de l'info	-

VII l'homme et la société

Rappel : 100 titres de périodiques en libre accès, 10000 doc en magasins ouverts

Périodiques HS	
Titre	BIPP
Arobase (informatique)	
Actes de la recherche en sciences sociales	1975-
Le débat	1983-
Revue française de psychanalyse	1927-
Alternatives économiques	1999-
Recueil Dalloz	1965-
La Gazette des communes	1948-
National Geographic France	2001-
Hérodote	1976-
Les Annales	1929-
L'histoire	1978-

L'homme	1972-
Archeologia	1972-
Esprit (classé en presse)	1945-
Les temps modernes	
Revue économique	1950-
Critique	1950
Revue Tiers monde	1960-
Charlie hebdo	1999-
Communication et langages	1972-
Projet	1977-
Sciences humaines	1999-
Diogène	1966-
Ulysse	2002-
Etudes	1933-
Manière de voir	1995-
Afrique contemporaine	1992-

Collections éditoriales

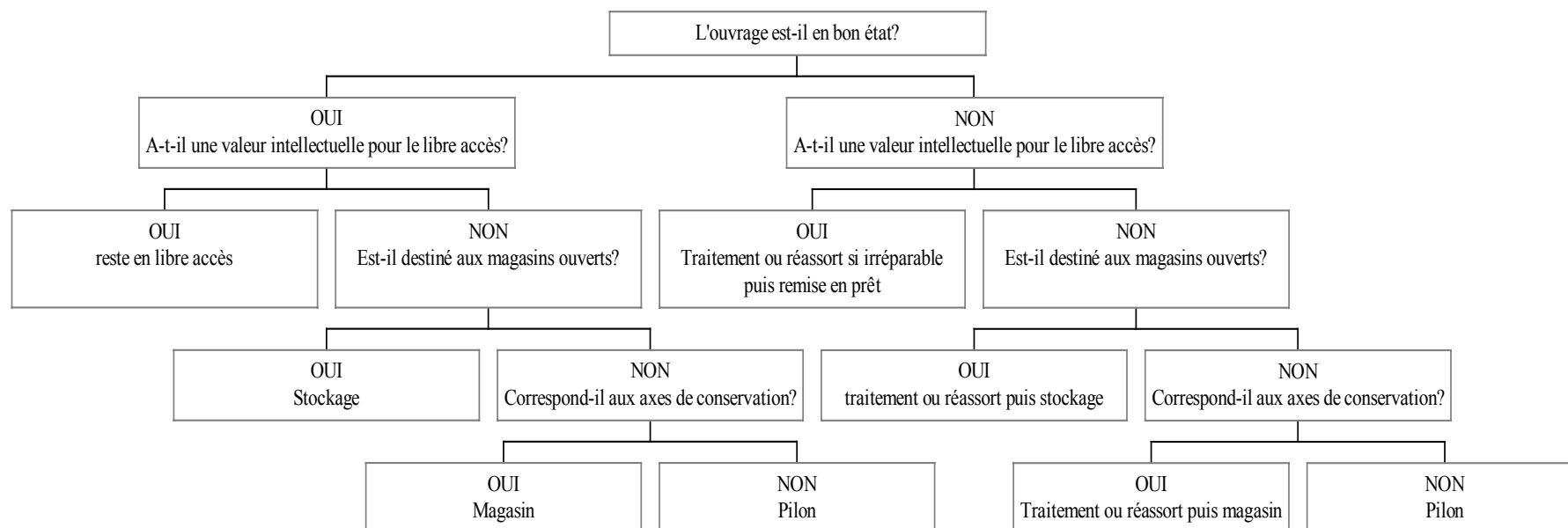
Collections
Plon -Terre humaine
La Découverte - Repères
PUF - Peuples et civilisations
Gallimard - Bibliothèque des idées
Petite Bibliothèque Payot
La vie quotidienne
Précis Dalloz
Nouvelle encyclopédie philosophique - PUF
Présences - Plon
Gallimard – La suite des temps
Philosophie de l'esprit – Aubier
Gallimard – Bibliothèque des Sciences humaines
Gallimard – Bibliothèque de Philosophie
Provinciales – Horizons de France
Société de l'histoire de France
L'évolution de l'humanité – Albin Michel

Mythes et religions – PUF
Peuples et civilisations
Nouvelle bibliothèque scientifique – Flammarion
Nouvelle Clio – PUF
Les grandes civilisations – Arthaud
Points Histoire ?
Points Sciences humaines ?

Annexe 2

Annexe 2-1 : Schéma des consignes de désherbage pour les ouvrages en libre accès

Schéma des consignes de désherbage pour les ouvrages en libre accès



Dans le cas d'ouvrages en plusieurs exemplaires :

Si le nombre de prêts pour le titre justifie l'abondance d'exemplaires, garder l'ensemble pour le libre accès

Si le nombre de prêts pour le titre ne justifie pas l'abondance d'exemplaires, garder 1 ex. pour le libre accès en fonction de l'état et de la date d'édition et 1 ex. en magasins si l'ouvrage correspond aux axes de conservation

Annexe 2-2 : Schéma des consignes de désherbage des documents multimédia

Schéma des consignes de désherbage des documents multimédia

